

CORPS COMMUN D'INSPECTION

Gestion des services d'interprétation du système des Nations Unies

Etabli par
Alexander S. Efimov
Siegfried Schumm



NATIONS UNIES

CORPS COMMUN D'INSPECTION

Gestion des services d'interprétation du système des Nations Unies

*Etabli par
Alexander S. Efimov
Siegfried Schumm*



NATIONS UNIES
Genève, 1986

GESTION DES SERVICES D'INTERPRETATION DU SYSTEME
DES NATIONS UNIES

Etabli par

Alexander S. Efimov et Siegfried Schumm

Corps commun d'inspection

Table des matières

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 4	1
II. SERVICES D'INTERPRETATION	5 - 34	2
A. Nature du travail	5 - 18	2
B. Coûts, dotation en effectifs et charge de travail	19 - 23	5
C. Recrutement, formation et perspectives de carrière	24 - 34	9
III. DEMANDE ET OFFRE D'INTERPRETES	35 - 58	12
IV. COMPARAISON DE COUTS : PERSONNEL PERMANENT OU INTERPRETES INDEPENDANTS	59 - 80	19
V. CALENDRIERS DES CONFERENCES	81 - 110	28
VI. VISIOCONFERENCES OU TELECONFERENCES	111 - 118	37
VII. GESTION ASSISTEE PAR ORDINATEUR	119 - 127	39
VIII. RESUME DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	128 - 137	42

INTRODUCTION

1. L'une des principales fonctions du système des Nations Unies est d'offrir aux Etats Membres un lieu de rencontre propice aux échanges d'idées sur les moyens propres à maintenir la paix mondiale et à promouvoir la coopération internationale afin de résoudre les problèmes économiques, sociaux, culturels et humanitaires. Dans le domaine aussi vaste que complexe de la communication, les interprètes jouent un rôle important. Ils servent de trait d'union entre les représentants de nombreux Etats Membres qui ne parlent pas la même langue et dont les traditions historiques, idéologiques et culturelles sont très diverses. La tâche de l'interprète est donc de faciliter la communication en dépit des difficultés et des obstacles : il doit comprendre parfaitement ce qui est dit et le transmettre immédiatement et avec précision.

2. Le Corps commun d'inspection a déjà publié des rapports sur le plan des conférences de l'Organisation des Nations Unies et les possibilités d'utiliser de façon plus rationnelle et plus économique les ressources affectées aux services de conférence (1974), et sur les incidences de l'emploi de nouvelles langues dans les organismes des Nations Unies (1977) ainsi qu'un rapport d'évaluation sur la traduction dans les organismes des Nations Unies (1980). Ces rapports, ainsi que plusieurs autres sur la documentation, traitent à des degrés divers des services d'interprétation, mais aucune étude détaillée n'a encore été effectuée sur cette question par le Corps commun d'inspection ou par d'autres organes.

3. Depuis des décennies, le système des Nations Unies doit faire face au difficile problème d'assurer dans des conditions satisfaisantes les services d'interprétation nécessaires à son programme de conférence très chargé alors que les sources de recrutement d'interprètes sont limitées et qu'il lui faut les partager avec d'autres organisations internationales et nationales et un marché privé en pleine expansion. Le présent rapport, demandé au Corps commun d'inspection par la FAO, analyse le fonctionnement et la gestion des services d'interprétation du système des Nations Unies et les possibilités d'utiliser de façon plus rentable les ressources existantes. Il est essentiellement axé sur le coût et la nature des services d'interprétation, l'offre et la demande d'interprètes, l'équilibre à établir entre l'utilisation d'interprètes indépendants et celle d'interprètes permanents, les tentatives de coopération interorganisations et la question connexe épineuse de calendriers de conférences rationnels, et les possibilités d'utilisation des techniques modernes.

4. Les organisations ont répondu à un questionnaire portant sur les coûts, les dotations en effectifs et la charge de travail, le recrutement et les perspectives de carrière, le rendement, la gestion d'ensemble et d'autres questions et les Inspecteurs ont rendu visite au plus grand nombre possible d'entre elles. Ils souhaitent leur exprimer, ainsi qu'à leurs représentants, leurs vifs remerciements pour leur concours et leurs suggestions.

II. SERVICES D'INTERPRETATION

A. Nature du travail

5. L'interprétation de conférence peut se faire essentiellement de deux manières : consécutivement ou simultanément. Dans le premier cas, l'interprète, assis à la table de conférence, prend des notes et, une fois que l'orateur a fini de parler, rend intégralement sa déclaration dans une autre langue. Cette méthode ne convient que pour les petites réunions où deux ou trois langues au maximum sont utilisées. Dans le deuxième cas, l'interprète, installé dans une cabine insonorisée et muni d'écouteurs et d'un micro, donne une traduction simultanée des paroles de l'orateur qui est reçue par les participants au moyen d'écouteurs. Cette méthode bien plus rapide est celle qui convient aux grandes réunions ou à celle où le nombre de langues utilisées est important.

6. Parce que leurs activités impliquent l'organisation de grandes réunions multilingues, les organisations du système de l'ONU font essentiellement appel à l'interprétation simultanée. (L'interprétation consécutive n'est désormais que très rarement utilisée.) Les interprètes sont classés selon la langue vers laquelle ils travaillent, par exemple, un interprète "espagnol" interprète à partir d'autres langues vers l'espagnol. L'espagnol est dans ce cas la langue "active" ou "cible" alors que les deux langues ou davantage à partir desquelles il peut interpréter sont appelées langues "passives" ou "sources".

7. Lorsqu'un grand nombre de langues est utilisé dans une réunion, la difficulté consiste à assurer toutes les combinaisons linguistiques. Par exemple, pour toute réunion typique où sont utilisées les six langues de travail officielles de l'ONU il faut deux interprètes par cabine anglaise, espagnole, française et russe. Dans le cas des cabines arabe et chinoise, toutefois, comme les interprètes travaillent avec retour (cabine bidirectionnelle) - c'est-à-dire qu'ils interprètent sans relâche alors que leurs collègues des autres cabines n'interviennent pas lorsque leur propre langue "active" est parlée - il faut trois interprètes par cabine. Les normes établies prévoient un interprète supplémentaire par cabine pour les réunions étalées sur cinq jours ou plus, l'effectif peut représenter 20 personnes.

8. Théoriquement, chaque cabine devrait pouvoir travailler directement à partir des cinq autres langues vers la sienne. Toutefois, comme les cabines arabe et chinoise travaillent avec retour, trois langues passives seulement sont exigées des deux interprètes qui occupent chacune des autres cabines. C'est généralement le cas dans les cabines anglaise et française, mais rarement dans les cabines espagnole (dont très peu d'interprètes en effet ont le russe passif) et russe (insuffisamment d'interprètes ont l'espagnol passif). Beaucoup d'interprètes arabes n'ont encore qu'une deuxième langue (l'anglais ou le français, très rarement l'espagnol) et parmi les interprètes chinois l'anglais prédomine.

9. Lorsqu'une langue passive n'est pas représentée dans une cabine, l'interprète doit travailler à partir de l'interprétation d'un collègue d'une autre cabine branché directement sur l'orateur. Il est généralement admis que l'emploi de cette méthode, dite du "relais", devrait à tout prix être évité dans les combinaisons "communes" ou "intégrées" (anglais, espagnol, français et éventuellement russe) car elle peut être source d'erreurs en chaîne.

Si un "double relais" est utilisé, lorsque la cabine chinoise ne travaille qu'à partir de l'anglais et la cabine arabe qu'à partir du français, par exemple, on court le risque d'une interprétation doublement éloignée de l'original.

10. Dans le cas des réunions des institutions spécialisées, ces problèmes peuvent être encore plus complexes : il arrive en effet que huit ou neuf langues soient utilisées, l'allemand, le japonais et le portugais venant parfois s'ajouter aux six précédemment mentionnées. Les interprètes engagés peuvent être tenus d'avoir au moins trois langues passives et ils sont parfois amenés à en utiliser jusqu'à quatre ou cinq pour permettre d'assurer les combinaisons linguistiques nécessaires avec autant d'efficacité que possible.

11. Les interprètes de conférence sont soumis à une tension nerveuse considérable. Ils doivent être très attentifs, notamment aux nuances, aux formules soigneusement choisies et aux interventions sur des questions délicates, pour pouvoir interpréter avec fluidité et précision. Rares sont les professions où le "produit fini" soit, comme dans le cas des interprètes, constamment, immédiatement et publiquement exposé à la critique, sans possibilité de contrôle ou de révision préalable : il leur faut donc énormément se concentrer pour maintenir un niveau de qualité élevé. Pour s'acquitter au mieux de leur tâche, les interprètes doivent aussi bien connaître le thème et la terminologie de la conférence ou de la réunion à laquelle ils sont affectés ainsi que la terminologie propre à l'organisation elle-même.

12. Toutes ces raisons font que des normes de travail spéciales aux interprètes ont été élaborées au cours des années. Dans un rapport sur les conditions de service des interprètes permanents établi en juin 1974 par le Comité consultatif commun des Nations Unies et entériné par le Service médical, il est recommandé que leur charge de travail normale ne dépasse pas deux séances par jour et que le nombre de séances soit limité à sept par semaine. (On entend généralement par "séance" une période de deux heures et demie à trois heures à compter de l'heure de la convocation). Les organisations du système respectent généralement cette norme. En ce qui concerne les interprètes indépendants engagés par les organisations, un accord intéressant l'ensemble du système précise que leur charge normale de travail ne devra pas dépasser deux séances par jour ou huit séances en moyenne par semaine de sept jours.

13. Quant aux séances de nuit, devenues si fréquentes dans certaines organisations qu'elles semblent davantage la "norme" que l'exception à la charge de travail convenue, elles posent de plus en plus de problèmes aux services de conférence et aux interprètes. Des séances de nuit ont lieu a) lorsque les orateurs sont plus nombreux et l'ordre du jour plus long que cela n'était prévu à l'origine; b) lorsqu'il n'y a pas suffisamment de salles de conférence; c) lorsque les négociations se prolongent et/ou d) lorsque le temps presse de plus en plus à mesure que la date de clôture approche. Ces séances sont sources de coûts supplémentaires, dus au recrutement d'"équipes de relève" et à l'octroi de congés de compensation pour les séances qui se terminent très tard. En raison de la concentration qu'exige leur travail et du fait qu'ils sont constamment sous astreinte téléphonique pendant toute la durée des réunions pour assurer le service des séances quel que soit le moment

où elles ont lieu, la principale préoccupation des interprètes est la tension nerveuse supplémentaire qu'engendre un programme de séances de jour et de nuit de plus en plus chargé à mesure que la date de clôture de la conférence approche.

14. Pour mettre les interprètes à même de s'acquitter au mieux de leur tâche, les divisions des services de conférence doivent veiller à ce que l'installation des cabines corresponde aux normes internationales établies et à ce qu'elles soient dotées notamment d'un éclairage approprié, d'une bonne ventilation, d'une insonorisation efficace, de sièges confortables et d'un matériel et d'un système de sonorisation électronique de haute qualité et en bon état de fonctionnement. Les interprètes devraient être informés à l'avance de leur affectation pour pouvoir préparer les réunions et lorsque celles-ci ont un caractère très technique, ils devraient être mis au courant du sujet traité. Tous les documents dont ils ont besoin pour les réunions devraient leur être fournis en temps voulu et le texte des déclarations qui seront lues en séances devrait leur être communiqué à l'avance.

15. L'accord conclu entre les organisations et l'Association internationale des interprètes de conférence (AIIC) fournit un cadre de base très important pour l'organisation des services d'interprétation. L'AIIC, fondée en 1953, regroupe à l'heure actuelle environ 2 000 membres répartis dans 63 pays. Il peut s'agir aussi bien d'interprètes de conférence contractuels (interprètes indépendants) que de fonctionnaires permanents du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, dont la Communauté économique européenne. Des normes élevées de compétence professionnelle régissent l'admission des membres. Pour devenir membre à part entière, tout candidat doit avoir effectué 200 jours de travail en tant qu'interprète de conférence professionnel et être parrainé par cinq membres en titre de l'Association.

16. Les principales fonctions de l'AIIC sont les suivantes : publier un code d'éthique professionnelle et faire respecter les normes établies; négocier et conclure des accords avec les grandes organisations intergouvernementales; établir des conditions universelles de travail; établir des normes pour les cabines d'interprétation en collaboration avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO); recommander des critères destinés à améliorer les normes de formation; et étudier les tendances des législations nationales à l'égard des interprètes.

17. C'est en 1969 qu'a été conclu le premier accord entre les organisations du système des Nations Unies et l'AIIC, essentiellement afin d'établir des procédures d'engagement et des taux de rémunération stables pour les interprètes indépendants, qu'ils soient ou non membres de l'AIIC. Depuis, cet accord est renégocié tous les cinq ans (la dernière fois en 1984). L'AIIC en négocie directement les termes avec les organisations par l'intermédiaire du secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA) qui est aussi responsable de la gestion de l'Accord.

18. Les principaux éléments de l'Accord portent sur les conditions d'engagement et d'annulation de l'engagement, la rémunération, les conditions de voyage, la couverture sociale, les conditions de travail, les questions disciplinaires et le règlement des différends. Les annexes à l'Accord fixent des taux de rémunération précis pour les interprètes indépendants et énoncent des directives concernant le groupe I (interprètes expérimentés) et

le groupe II (interprètes débutants). L'Accord précise les "taux nationaux" de rémunération à la journée, exprimés en monnaie locale, des interprètes indépendants qui ont leur domicile professionnel dans l'un des pays suivants : Autriche, France, Italie, Suisse ou Royaume-Uni, lorsqu'ils travaillent dans ce pays. Un "taux européen" est appliqué pour le reste de l'Europe et un "taux mondial" pour les pays hors d'Europe, dans les deux cas en dollars des Etats-Unis. Les taux de rémunération sont ajustés selon que de besoin par le CCQA, en consultation avec l'AIIC, pour tenir compte des modifications du coût de la vie, des variations des taux de change et de toute augmentation du revenu réel accordée aux interprètes permanents. Néanmoins l'AIIC ne négocie pas les conditions de travail des interprètes permanents. Elle négocie les accords de base au nom des interprètes indépendants mais ne joue en aucun cas le rôle d'une agence de placement.

B. Coûts, dotation en effectifs et charge de travail

19. Le montant estimatif du coût des services d'interprétation des organisations du système pour l'exercice biennal 1984-85 s'est élevé à environ 78 millions de dollars (voir tableau 1). Ce chiffre ne représente qu'environ 2,3 % du montant total des dépenses prévues au titre du budget ordinaire, qui a été de 3,4 milliards de dollars pour l'ensemble du système pour la période considérée, mais il est néanmoins important, particulièrement en tant qu'élément du coût total des services de conférence. Dans ces dépenses sont compris les traitements des interprètes, les frais de voyage et indemnités journalières de subsistance pendant les missions, les dépenses directes d'administration des services d'interprétation et les dépenses communes de personnel (contributions aux caisses de pensions et autres prestations). Pour l'essentiel, ces dépenses sont imputées sur le budget ordinaire des organisations, mais il arrive parfois que dans le cas de certaines réunions un gouvernement prenne à sa charge, tout ou partie du coût de l'interprétation dans une langue non officielle ou une langue officielle d'utilisation limitée.

20. Les données relatives aux dépenses révèlent deux grandes caractéristiques. Premièrement, dans le système des Nations Unies, c'est l'ONU qui a les plus grosses dépenses d'interprétation, et les deux services d'interprétation les plus importants, et de loin, sont celui du Siège de l'ONU à New York et celui de l'Office des Nations Unies à Genève. Deuxièmement, il existe une différence majeure dans la constitution des effectifs entre interprètes permanents et interprètes indépendants : l'ONU compte essentiellement sur les interprètes permanents tandis que les institutions spécialisées, à quelques exceptions près, font surtout et dans certains cas uniquement appel à des interprètes indépendants. Cette question est examinée plus en détail dans les chapitres III, IV et V.

21. Comme le montre le tableau 2, la concentration des postes d'interprètes permanents à l'ONU s'est encore accentuée. En 1984-1985, plus de 40 % des interprètes permanents de l'ensemble du système étaient en poste au Siège de l'ONU à New York, ce chiffre passant à 76 % si on y ajoute les interprètes en poste à Genève. Un interprète sur cinq seulement travaillait pour une institution spécialisée, et là encore, essentiellement trois d'entre elles : l'OACI (24, tous à la fois interprètes et traducteurs), la FAO (13) et l'UNESCO (12). L'AIEA n'avait que sept postes et l'OIT, l'OMS et l'OMM seulement trois ou quatre chacune. L'UIT, l'OMI, l'UPU, l'OMPI et

les effectifs des commissions régionales de l'ONU, à l'exception de la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) (6), ne comptaient aucun interprète permanent. La classe moyenne des postes d'interprètes à l'ONU et dans les institutions spécialisées est P-4 bien que l'ONU ait proportionnellement davantage d'interprètes à la classe P-5 (21 % du total) que les institutions spécialisées (9 %).

22. La deuxième partie du tableau 2 donne une ventilation des mêmes postes par langue. Les différences de dotations d'effectifs sont dues aux différences de combinaison et d'utilisation des langues officielles entre les organisations. Les six langues officielles de l'ONU elle-même sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. En général, les institutions spécialisées utilisent elles aussi ces six langues pour la plupart de leurs conférences mondiales, mais avec quelques variantes dues à leurs différences de composition et à l'utilisation, à des degrés divers, de l'allemand, du japonais et du portugais. Pour les réunions régionales, l'ONU et les institutions spécialisées utilisent aussi, généralement, des combinaisons différentes : l'anglais et le français dans chaque région plus l'espagnol et le portugais (en Amérique latine), le russe et souvent l'espagnol ou l'allemand (en Europe), l'arabe (au Moyen-Orient et en Afrique) et le chinois et le russe (en Asie).

Tableau 1

MONTANT ESTIMATIF DES DEPENSES DES SERVICES D'INTERPRETATION
(pour l'exercice biennal 1984-1985, en millions
de dollars des Etats-Unis)

Organisation	Personnel permanent	Personnel temporaire	Pourcentages permanents/ temporaires	Totaux	Pourcentage du total de l'ensemble du système
ONU					
ONU/New York	16.9	6.3	73 %-27 %	23.2	29.7 %
Office des Nations Unies à Genève	11.7	2.0	85 %-15 %	13.7	17.5 %
Office des Nations Unies à Vienne/ONUUDI	0.5	3.2	14 %-86 %	3.7	4.7 %
CEA, CEPALC, CESAP	3.9	1.7	70 %-30 %	5.6	7.2 %
Total partiel	33.0	13.2	71 %-29 %	46.2	59.1 %
Institutions spécialisées					
FAO	2.2	6.0	27 %-73 %	8.2	10.5 %
AIEA	0.8	0.4	67 %-33 %	1.2	1.5 %
OACI	1.4	0.6	70 %-30 %	2.0	2.6 %
OIT	0.6	4.3	12 %-88 %	4.9	6.3 %
OMI	-	0.7	0 %-100 %	0.7	0.9 %
UIT	0.2	4.6	4 %-96 %	4.8	6.2 %
UNESCO	1.6	3.4	32 %-68 %	5.0	6.4 %
UPU	-	0.8	0 %-100 %	0.8	1.0 %
OMS	0.7	2.1	25 %-75 %	2.8	3.6 %
OMPI	-	0.5	0 %-100 %	0.5	0.6 %
OMM	0.5	0.5	50 %-50 %	1.0	1.3 %
Total partiel	8.0	23.9	25 %-75 %	31.9	40.9 %
TOTAUX	41.0	37.1	52 %-48 %	78.1	100.0 %

Tableau 2

PERSONNEL D'INTERPRETATION
(1984-85, postes d'administrateurs permanents)

<u>Par classe</u>	<u>Organisation des Nations Unies</u>				<u>Total partiel</u>	<u>Institutions spécialisées</u>	<u>Totaux</u>
	<u>ONU/NY</u>	<u>ONUG</u>	<u>ONUDI a/</u>	<u>CESAP</u>			
D-1	1	1	-	-	2	-	2
P-5	31	22	1	-	54	6	60
P-4	69	56	2	-	127	40	167
P-3	31	20	1	6	58	21	79
P-1/2	6	7	-	-	13	-	13
TOTAUX	138	106	4	6	254	67	321
<u>Pourcentage des totaux</u>	43.0 %	33.0 %	1.2 %	1.9 %	79.1 %	20.9 %	100 %
<u>Par langue</u>							
Anglais	23	18	1	2	44	15	59
Arabe	25	25	-	-	50	6	56
Chinois	23	9	-	2	34	2	36
Espagnol	23	12	1	-	36	12	48
Français	24	20	1	-	45	17	62
Russe	18	20	1	2	41	14	55
Divers	2	2	-	-	4	1	5
TOTAUX	138	106	4	6	254	67	321

a/ Pour l'exercice 1986-1987, le nouveau service commun d'interprétation ONUV/ONUDI a ajouté 16 postes permanents (8 P-4, 8 P-3) aux quatre anciens postes de l'ONUDI.

23. Pour l'exercice 1984-1985, le nombre estimatif total de jours-interprète (permanents et indépendants) pour l'ensemble du système s'est élevé à environ 280 000, soit l'équivalent de 637 interprètes à plein-temps (sur la base de 220 jours de travail par an et en supposant que tous les postes permanents soient pourvus), dont 321 correspondraient à des fonctionnaires permanents et 316 à des interprètes temporaires et dont 371 travailleraient pour l'ONU et 266 pour les institutions spécialisées. Par langue, les totaux se répartiraient comme suit : anglais (126 ans/travail par an), arabe (110), chinois (78), espagnol (96), français (122), russe (88) et divers (17).

C. Recrutement, formation et perspectives de carrière

24. Les interprètes permanents doivent être titulaires d'un diplôme universitaire dans leur langue maternelle/langue officielle active et avoir une excellente connaissance d'au moins deux langues officielles passives. La plupart des nouveaux interprètes ont certaines connaissances spécialisées dans l'un des domaines dont traitent les conférences du système des Nations Unies et sont diplômés d'une école d'interprétation. La plupart aussi ont commencé leur carrière comme interprètes indépendants et s'ils sont membres de l'AIIC ils ont déjà au moins 200 jours d'expérience comme interprètes de conférences temporaires.

25. Les institutions spécialisées ayant un personnel d'interprétation restreint, normalement aux classes P-3 et P-4, leurs procédures de recrutement et de formation sont relativement limitées et informelles. Elles recrutent rarement de nouveaux interprètes et il s'agit alors souvent d'anciens interprètes indépendants dont elles apprécient la compétence. La formation des nouvelles recrues est elle aussi généralement informelle, et se fait d'ordinaire généralement en cours d'emploi avec l'assistance d'interprètes chevronnés. Les compétences professionnelles des interprètes indépendants sont évaluées au moyen de brefs tests initiaux d'aptitude et en cours d'emploi pour décider s'il y a lieu de faire régulièrement appel à leurs services.

26. L'ONU, avec ses 254 postes permanents, a des procédures de recrutement et de formation plus élaborées. Toutefois, elle continue à n'organiser des campagnes de recrutement que lorsque plusieurs postes sont vacants dans une combinaison linguistique donnée. Le recrutement se fait généralement par voie de concours, mais le nombre de candidats qualifiés est rarement supérieur à celui des postes disponibles. Il semblerait aussi que la lourdeur des procédures de recrutement au niveau mondial ait parfois pour effet de décourager les candidats éventuels, indépendamment du fait que New York, où tous les interprètes permanents de l'ONU doivent commencer leur carrière, soit considérée comme un lieu d'affectation moins attrayant que Genève ou d'autres villes d'Europe.

27. Lorsque certaines combinaisons de langues s'avèrent particulièrement difficiles à trouver ou lorsque les possibilités d'autres débouchés rendent les perspectives d'un emploi permanent moins attrayantes pour les candidats, l'ONU recrute quelques stagiaires de langue anglaise, arabe, espagnole ou française à la classe P-1 après leur avoir fait subir un test d'aptitude. A l'issue d'une période de formation de 3 à 11 mois, ces stagiaires et les autres nouveaux candidats doivent passer un concours avant d'être engagés comme interprètes permanents. De 1980 à 1985, l'ONU a recruté 34 interprètes

stagiaires (dont 20 au titre du programme spécial de formation d'interprètes de langue arabe examiné ci-après) : 29 d'entre eux ont été engagés et tous, sauf deux, sont encore en poste.

28. L'arabe est devenu une langue officielle de l'ONU en 1974 mais, parce que c'était une "nouvelle" langue de conférences internationales et que le marché des interprètes indépendants offrait de très bons débouchés, il s'est avéré difficile de constituer une section arabe. En 1979, l'ONU a décidé que le nombre des interprètes de langue arabe devait égaler celui des interprètes dans les autres langues officielles et a donc lancé un programme de recrutement et de formation. Ce programme, qui touche à sa fin, a permis de réduire sensiblement, mais pas d'éliminer complètement, les difficultés de recrutement d'interprètes de langue arabe. En tout état de cause, les programmes destinés à former des interprètes de langue arabe se sont multipliés dans les écoles spécialisées et les universités du Moyen-Orient et d'Europe.

29. Au début des années 60, l'ONU a lancé à Moscou un programme de formation préalable au recrutement, qui forme normalement jusqu'à 30 interprètes et traducteurs de langue russe (ces derniers traduisent effectivement des documents de l'ONU dans le cadre de leur formation) par an. Ce cours de dix mois est administré par l'Institut pédagogique d'Etat des langues étrangères de Moscou, sous l'égide de l'ONU qui finance en partie le programme (les dépenses de personnel en roubles et une petite quantité de matériel en dollars) en vertu d'un accord annuel. Les stagiaires doivent parler couramment le russe et deux autres langues officielles de l'ONU. Une fois le cours terminé, ils passent l'examen de recrutement de l'ONU et ceux qui ont subi les épreuves avec succès sont engagés. Ce cours a donné de bons résultats au fil des années. Il a été non seulement utile pour l'ONU mais aussi pour les institutions spécialisées auxquelles celle-ci prête à l'occasion du personnel car il devient de plus en plus difficile de trouver des interprètes temporaires de langue russe qualifiés.

30. En 1979, l'ONU a lancé un programme analogue à Beijing en vue de former jusqu'à 25 traducteurs et interprètes de langue chinoise par an. Ce cours de 12 mois est administré par l'Institut des langues étrangères de Beijing, et son programme est semblable à celui de l'Institut de Moscou. L'ONU a fait une dotation non renouvelable en matériel et verse un montant forfaitaire de 6 000 dollars par stagiaire. Les stagiaires qui réussissent ensuite l'examen de recrutement d'interprètes de l'ONU sont engagés et ils sont censés travailler au moins cinq ans pour l'Organisation. Ils doivent avoir une parfaite connaissance du chinois et d'une autre langue officielle, la connaissance d'une troisième langue officielle étant considérée comme hautement souhaitable. L'ONU estime que l'offre d'interprètes chinois, aussi bien pour les périodes de travail normales que pour les périodes de pointe est désormais satisfaisante, mais il en faudra davantage si le programme de conférences prend plus d'ampleur.

31. Les perspectives de carrière semblent raisonnables pour la plupart des interprètes permanents de l'ONU. Ils sont généralement engagés à la classe P-2 ou P-3, bien que certains débutent à un niveau plus élevé et qu'il arrive que des interprètes russes ou chinois effectuant leur deuxième ou troisième temps de service soient engagés à la classe P-5. Le recrutement à la classe P-2 permet jusqu'à trois promotions à des classes supérieures.

La plupart des interprètes permanents aux niveaux inférieurs ont déjà eu, en fait, au moins une promotion et ceux aux niveaux supérieurs en ont déjà eu deux ou trois, encore que le nombre moyen de promotions soit beaucoup plus élevé à New York qu'à Genève. Dans les institutions spécialisées, les perspectives d'avancement sont plus restreintes en raison de la petite dimension des services, mais les postes qu'elles ont à offrir vont aussi généralement de la classe P-3 à la classe P-5.

32. Il existe un problème manifeste à la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) : la CESAP dispose d'équipes minimales de deux personnes pour l'anglais, le chinois, le français et le russe, ce qui ne permet aucune relève pendant les réunions d'une durée prolongée, d'autant qu'il n'y a que peu ou pour ainsi dire pas, d'interprètes indépendants disponibles à Bangkok. En outre, l'interprétation en français est traditionnellement assurée par des volontaires du groupe français de traduction de la CESAP, bien que ceux-ci ne soient pas officiellement reconnus comme traducteurs-interprètes, ni d'ailleurs nécessairement professionnellement qualifiés pour l'être. En revanche, les interprètes des trois autres groupes, qui ont été constitués en 1982, ne travaillent pas comme traducteurs lorsqu'il n'y a pas de réunions. En outre, alors que les autres interprètes permanents du système des Nations Unies sont en moyenne P-4, les six postes d'interprètes de la CESAP sont classés à P-3.

33. Il conviendrait de prendre des mesures pour corriger ces inégalités et assurer des services d'interprétation de haute qualité, des possibilités au moins modestes d'avancement et une meilleure utilisation des maigres ressources en personnel linguistique de la CESAP. Une équipe officielle de deux traducteurs-interprètes de langue française pourrait être constituée par prélèvement sur les postes de traducteurs inscrits au budget, au moins un poste dans chacune des quatre équipes de langue devrait être reclassé à P-4 et les fonctions de traducteur-interprète pourraient être élargies aux trois autres groupes. Les contraintes et les qualifications supplémentaires qu'implique la double fonction de traducteur-interprète devraient être reconnues et certaines mesures d'encouragement (dont les avancements d'échelon accélérés) devraient être prévues pour attirer des candidats qualifiés et faciliter le recrutement.

34. De plus, comme on l'a déjà indiqué plus haut, les interprètes permanents doivent généralement avoir au moins deux langues officielles passives (par. 24) mais, dans certaines institutions spécialisées, il faut en posséder trois et parfois davantage (par. 10). Quoi qu'il en soit, à l'heure actuelle, à l'ONU, il n'est encore demandé aux interprètes de langue arabe et chinoise que d'interpréter vers leur langue maternelle et une autre langue officielle et à partir de ces deux langues. En vue a) d'accroître les capacités de ces deux services maintenant qu'ils sont mis en place, b) de surmonter les problèmes que pose le recrutement dans différentes combinaisons de langues "difficiles", c) de répondre avec plus d'efficacité aux besoins des services de conférence avec les mêmes effectifs et d) d'encourager les interprètes permanents débutants et les interprètes indépendants à entretenir leur connaissance des langues officielles supplémentaires qu'ils peuvent avoir maîtrisées, l'ONU pourrait envisager la possibilité d'accroître progressivement le nombre de langues passives exigées, de prévoir des mesures d'encouragement en leur faveur ou de donner la priorité au recrutement à ceux qui auront démontré des compétences linguistiques supplémentaires.

III. DEMANDE ET OFFRE D'INTERPRETES

35. L'offre régulière d'interprètes de conférences qualifiés est la condition préalable indispensable pour assurer l'efficacité des services d'interprétation des conférences et réunions des organismes des Nations Unies. Il faut non seulement du personnel permanent mais aussi des interprètes indépendants présentant l'avantage d'être installés en nombre suffisant dans les villes où les organisations ont leur siège et de posséder les combinaisons de langues requises pour fournir rapidement les services d'interprétation auxquels toutes ces organisations ont recours.

36. Malheureusement, il n'existe pas de données facilement disponibles sur la demande et l'offre mondiales d'interprètes de conférences et leur implantation géographique. Cela tient au fait qu'il s'agit d'une profession encore relativement jeune et exercée par un petit nombre de personnes qui travaillent dans de nombreuses langues pour des clients très divers du secteur tant public que privé et qu'un nombre inconnu mais apparemment important d'interprètes ne sont pas membres de l'AIIC et ne peuvent donc pas être recensés et identifiés comme ceux qui en sont membres. Les rapports précédents du CCI sur les services de conférence et les informations recueillies aux fins de la présente étude permettent toutefois de donner un aperçu, exposé ci-après, des tendances passées et actuelles de la demande et de l'offre dans ce domaine.

37. Pendant les années 50 et 60, on a assisté à une augmentation régulière quoique modérée et contrôlable des réunions tenues par les organismes des Nations Unies et des services d'interprétation correspondants. Vers le milieu des années 60, il y avait environ 40 interprètes permanents à l'Organisation des Nations Unies à New York et 40 autres étaient répartis entre les divers organismes des Nations Unies en Europe (sans compter les interprètes/traducteurs de l'OIT, de l'OACI et de l'OMM). On faisait aussi beaucoup appel, tant à New York qu'en Europe, à des interprètes indépendants, la demande dans ce domaine pouvant aller en Europe de 20 interprètes indépendants à peine pendant les périodes d'accalmie à 150, en période de pointe.

38. Si l'on estimait que la demande et l'offre d'interprètes étaient relativement équilibrées à l'époque, on commençait toutefois déjà à s'inquiéter du développement des programmes de conférences et à se préoccuper de la nécessité d'écrêter les programmes de réunions pour éviter les pénuries de personnel des conférences pendant les périodes de pointe. En 1963, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) a fait observer que l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que d'autres organisations se disputaient les services d'un nombre limité d'interprètes et qu'un abaissement de la qualité des services assurés serait inévitable si l'on ne réduisait pas la demande de réunions.

39. Pendant les années 70, le nombre de réunions a beaucoup augmenté et des pressions nouvelles très fortes ont été à nouveau exercées sur l'offre d'interprètes, en raison de l'importance extrême accordée à la diplomatie multilatérale. Entre 1972 et 1980, l'Organisation des Nations Unies a organisé 30 conférences mondiales sur l'environnement, la population, l'eau et d'autres sujets (ainsi que des négociations pluriannuelles sur le droit de la mer en particulier), qui ont lourdement grevé les ressources disponibles pour assurer les services de conférence. Au siège de l'Organisation des

Nations Unies à New York, il a fallu fournir des services supplémentaires pour les sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, et les réunions de nouveaux organes et groupes subsidiaires et pour faire face aux besoins entraînés par l'augmentation considérable des réunions officieuses des groupes régionaux. A l'Office des Nations Unies à Genève, les installations de conférences ont été beaucoup agrandies et le nombre de réunions a été sensiblement augmenté, en particulier pour permettre à la CNUCED de s'acquitter de ses responsabilités en matière de négociation. L'arabe et le chinois sont venus s'ajouter aux quatre autres langues officielles de l'ONU et d'autres organisations. La concurrence extérieure a aussi augmenté : outre le secteur privé et les activités en continuelle expansion de la Communauté économique européenne, des conférences comme la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe ou celle sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces ont entraîné un accroissement de la demande de services d'interprétation.

40. L'offre d'interprètes était insuffisante pour répondre aux besoins de toutes ces nouvelles conférences internationales. Il en est résulté un manque croissant d'interprètes indépendants, une concurrence accrue pour obtenir leurs services et de plus en plus d'inquiétude quant à la qualité des services d'interprétation qui pouvaient être fournis. Ces problèmes d'effectifs ont été aggravés par la difficulté de trouver des interprètes dans certaines combinaisons de langues, en particulier les nouvelles langues officielles. En outre, la plupart des interprètes permanents et indépendants employés par les organismes des Nations Unies avaient entre 45 et 60 ans, ce qui a fait craindre que l'offre d'interprètes ne puisse satisfaire la demande dans les années à venir.

41. Dans un rapport de 1974 sur le plan des conférences de l'Organisation des Nations Unies et les possibilités d'utiliser de façon plus rationnelle et plus économique les ressources affectées au service des conférences (document A/9795), le CCI a conclu qu'il n'y avait pas assez d'interprètes qualifiés pour assurer le service des conférences pendant les périodes de pointe et que, pour certaines langues et dans certains cas, les organisations ne pouvaient trouver absolument personne. Les inspecteurs ont recommandé que l'Organisation des Nations Unies étudie sérieusement la question du dosage du personnel d'interprétation permanent et temporaire, de l'organisation de nouveaux programmes de recrutement et de formation à plus long terme, de l'amélioration de la programmation et de la gestion de conférences et de l'offre au personnel permanent de perspectives de carrière et de normes de classement plus attrayantes. Le Secrétaire général a convenu que les restrictions au programme de conférences imposées par la pénurie de personnel de conférences et en particulier d'interprètes avaient atteint des proportions qui "frisaient la crise" et qu'il fallait repenser les politiques, les mécanismes de contrôle et les stratégies à appliquer à l'avenir.

42. Dans les années 80, en revanche, il y a eu, semble-t-il, un retournement général de la situation. L'AIIC compte actuellement environ 2 000 membres et bien que l'on ne puisse pas citer de chiffres précis, il y aurait selon certaines estimations, plus de 3 000 interprètes de conférence compétents dans le monde. On ne se dispute plus âprement les services d'un nombre limité d'interprètes, car l'offre globale d'interprètes est à présent supérieure à la demande et les jeunes interprètes en particulier ont du mal à se faire un nom dans la profession. Ce renversement de tendance a de multiples causes. Sur

le plan de la demande, il y a eu moins de négociations multilatérales; les organisations du système ont réussi plus ou moins à réduire le nombre, la fréquence et la durée des réunions (ou à en limiter l'augmentation); et l'élaboration de budgets à croissance zéro et l'application de programmes d'austérité par les gouvernements ont permis de réduire les dépenses entraînées par les programmes de conférence dans les secteurs tant international que commercial. Sur le plan de l'offre, la forte demande d'interprètes et la vive concurrence dont leurs services faisaient l'objet dans les années 70 ont, comme on pouvait s'y attendre, suscité davantage de vocations, ce qui s'est traduit par un gonflement tardif de l'offre à un moment où la demande avait déjà diminué.

43. Si dans l'ensemble on dispose donc d'un plus grand nombre d'interprètes de conférence, plusieurs problèmes spécifiques restent à résoudre. L'implantation géographique des interprètes indépendants demeure un problème important. En général, les interprètes de conférence étaient et continuent à être concentrés en Europe occidentale. Genève, avec ses organismes du système des Nations Unies (l'ONUG, l'OIT, l'UIT, l'OMS, l'OMM, l'OMPI et l'UPU dans la ville proche de Berne) et ses nombreuses autres organisations internationales et activités de conférence, a attiré le plus grande nombre d'interprètes indépendants locaux. Du fait de l'augmentation régulière du nombre de langues et des activités de la Communauté économique européenne, y compris le Parlement européen, Bruxelles et Strasbourg/le Luxembourg sont devenus d'importants centres d'activité. Paris occupe une place importante en raison de l'UNESCO et d'un marché privé actif. Mais d'autres villes d'Europe où des organismes des Nations Unies ont leur siège - Rome (FAO), Vienne (AIEA, ONUDI, ONUV) et Londres (OMI) - ne disposent que d'une petite réserve d'interprètes.

44. En Amérique du Nord, en particulier à New York (Nations Unies) et à Montréal (OACI), il est souvent difficile de trouver des interprètes indépendants locaux. L'interprétation de conférence s'est peu à peu développée ces dernières années en Afrique, en Asie, en Amérique latine et au Moyen-Orient, ce qui est dû en partie au fait que les organismes des Nations Unies décentralisent davantage leurs activités de conférence au profit de leurs bureaux régionaux et tiennent plus de réunions hors siège, mais le nombre d'interprètes indépendants disponibles est encore assez limité dans ces régions. Cependant, pour donner une idée approximative de l'expansion mondiale de la profession, l'AIIC est divisée à présent en 25 régions et a des membres dans 63 pays et on estime qu'il y a maintenant au moins 60 interprètes de conférences indépendants qualifiés en Afrique au sud du Sahara.

45. Un deuxième problème très important est celui des langues et des combinaisons de langues disponibles. On a toujours du mal à trouver des interprètes de conférences qualifiés dans certaines des nouvelles langues officielles. Ainsi, il y a eu plus de 700 candidats au concours international de recrutement d'interprètes arabes organisé par l'Organisation des Nations Unies en 1981. Pourtant, 38 d'entre eux seulement répondaient aux conditions initiales requises pour se présenter à ce concours (avoir 200 jours au moins d'expérience de l'interprétation de conférence et être capables d'interpréter à partir de l'anglais ou du français vers l'arabe et à partir de l'arabe vers l'anglais ou le français) et 35 autres candidats étaient frais émoulus d'une école d'interprétation mais n'avaient aucune expérience directe de l'interprétation.

46. La difficulté actuelle consiste en grande partie, comme l'indique ce qui précède, à trouver des personnes qualifiées possédant les bonnes combinaisons de langues : c'est-à-dire deux (ou trois) langues passives données et une langue active donnée. Plusieurs organisations ont fait savoir par exemple, qu'elles avaient du mal à recruter des interprètes indépendants qualifiés, pouvant travailler du russe vers l'espagnol ou du russe vers l'anglais. En outre, de nouvelles exigences accentuent ces problèmes de combinaisons de langues. L'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté économique européenne va entraîner une recrudescence de la demande d'interprètes pouvant travailler vers l'espagnol et le portugais et à partir de ces deux langues.

47. Les fluctuations saisonnières de la demande sont un troisième élément à prendre en considération. Une "industrie des conférences" assez importante s'est développée dans le secteur privé et la plupart de ces conférences ont lieu en été dans l'hémisphère Nord. Les organismes des Nations Unies étalent davantage leur calendrier des conférences sur l'ensemble de l'année mais leurs principaux organes directeurs ont tendance à se réunir aussi pendant les mêmes mois de l'été et de l'automne. C'est pourquoi les périodes de mai à la mi-juillet et de septembre à novembre sont généralement les plus chargées et celles où il est le plus difficile de trouver des interprètes alors que les mois de janvier et février sont d'ordinaire particulièrement calmes.

48. La situation globale de la demande et de l'offre est encore compliquée par le fait qu'il existe de nombreux autres utilisateurs et types de services d'interprétation. Le plus gros employeur d'interprètes de conférences n'est pas l'Organisation des Nations Unies ni même peut-être le système des Nations Unies mais la Communauté économique européenne. Au cours des dernières années, la Communauté a employé environ 300 interprètes permanents et stagiaires travaillant dans ses sept langues de travail, plus des interprètes indépendants pour assurer le tiers environ du volume total de travail, ce qui représente jusqu'à 520 interprètes à la fois pendant les périodes de pointe. L'ampleur de ces activités va encore s'accroître, à présent que l'espagnol et le portugais sont aussi devenus langues officielles de la Communauté en 1986.

49. Il existe aussi une demande importante et très diverse d'interprètes, qui émane d'entreprises commerciales, de gouvernements et d'organisations gouvernementales et intergouvernementales. Les taux de rémunération qu'ils offrent aux interprètes sont généralement plus élevés que les tarifs fixés pour les interprètes indépendants travaillant pour des organismes des Nations Unies, mais en revanche les contrats sont en général plus courts et plus ponctuels. Néanmoins, des marchés de l'interprétation bilingue et multilingue apparaissent de plus en plus dans toutes les régions du monde et des événements spéciaux - comme la rencontre au sommet de Genève à la fin de 1985 ou des élections nationales qui attirent l'attention des médias internationaux - peuvent créer une très forte demande de courte durée de services d'interprétation qui perturbe beaucoup le marché.

50. En outre, les interprètes de conférences peuvent exercer toutes sortes d'activités connexes. Certains apprécient la liberté et la diversité que leur offre la faculté de choisir leurs employeurs, et d'autres le fait de ne travailler qu'à temps partiel, pour des raisons personnelles ou familiales. Beaucoup d'interprètes indépendants peuvent consacrer une partie de leur temps à faire des traductions ou de l'interprétation pour des hommes d'affaires ou

des hauts fonctionnaires en voyage, à faire du "chuchotage" lors de réunions entre représentants de gouvernements, à travailler dans d'autres combinaisons de langues que celles du système des Nations Unies, à faire de l'"interprétation consécutive", ce qui est encore une activité importante dans certains secteurs, ou à jouer dans le cadre de leur métier de nouveaux rôles, apparus à la suite de l'arrivée d'un grand nombre d'émigrés ou de réfugiés dans de plus en plus de pays - en particulier en aidant à surmonter les barrières linguistiques dans les tribunaux, les hôpitaux ou les bureaux de services sociaux. Toutes ces diverses activités fournissent aux interprètes d'autres sources de revenus mais font aussi qu'il est difficile de déterminer le nombre exact et la répartition précise des interprètes de conférences qualifiés dans le monde entier.

51. Ce sont les instituts de formation et les programmes universitaires assimilés du monde entier qui constituent la principale source d'approvisionnement en interprètes de conférences. Ces dernières années, le nombre de ces programmes et d'interprètes qu'ils ont formés a augmenté trop rapidement, en réponse à la forte demande des années 70, contribuant à créer l'excédent que l'on constate actuellement et produisant de jeunes interprètes dont les qualifications varient du tout au tout. Les rapports entre les représentants des organisations et ces sources d'approvisionnement de base ont été assez limités, officieux et ponctuels.

52. C'est vers l'AIIC qu'il faut se tourner pour comprendre le schéma assez anarchique de répartition et d'utilisation des interprètes parce qu'elle compte des membres dans le monde entier (parmi les interprètes permanents aussi bien que parmi les interprètes indépendants), qu'elle a établi un code d'éthique et de pratique professionnelles, qu'elle a conclu des accords officiels au sujet des taux de rémunération des interprètes indépendants et de leurs conditions de travail avec les organisations internationales, qu'elle a mis au point des répertoires des établissements de formation à l'interprétation et des centres de conférences, et qu'elle publie un Annuaire des membres de l'AIIC dans le monde entier. L'accord entre les organisations et l'AIIC (dont les grandes lignes sont exposées aux paragraphes 15 à 18) ne satisfait pleinement ni les uns ni les autres, comme n'importe quel autre accord d'ailleurs. Certains fonctionnaires des organismes des Nations Unies estiment que l'AIIC a trop d'emprise sur le marché et dispose d'un trop grand pouvoir de négociation. Certains membres de l'AIIC, quant à eux, pensent que les accords n'ont toujours pas réussi à assurer aux interprètes indépendants la parité complète des traitements et indemnités avec les interprètes permanents de ces organisations.

53. Cet accord présente toutefois l'avantage évident de garantir une certaine stabilité aux deux groupes. Il permet aux interprètes indépendants de traiter avec leurs principaux employeurs réguliers sur la base de normes bien comprises et convenues en matière de rémunération et de conditions de travail, qui tranchent avec les horaires aberrants et les marchandages qu'on leur impose ailleurs. De leur côté, les organisations disposent d'une procédure méthodique pour recruter du personnel indépendant dans le monde entier et elles n'ont pas à négocier constamment avec des interprètes indépendants et à rivaliser avec les marchés extérieurs à des taux de rémunération à court terme qui seraient probablement beaucoup plus élevés.

54. Néanmoins, le principal risque que l'on court actuellement et qui échappe au processus d'accord, c'est que l'excédent actuel de jeunes interprètes dans la plupart des combinaisons de langues, entraîne une autre réaction excessive et aboutisse à une nouvelle pénurie d'interprètes au cours des années 90. Comme indiqué plus haut, l'efficacité des conférences et des réunions du système des Nations Unies dépend d'une offre régulière d'interprètes dûment qualifiés permettant d'éviter le bouleversement des programmes de conférences et la fourniture de services de piètre qualité. Les organisations ont aussi pour mandat plus général de développer et de faciliter la compréhension et l'échange d'informations à l'échelon international et elles devraient par conséquent veiller à ce que les ressources linguistiques nécessaires à l'organisation de ces échanges - comme les services d'interprétation - soient disponibles. Pour l'instant, on en sait trop peu sur les rapports et l'évolution futurs de la demande et de l'offre d'interprètes.

55. Les Inspecteurs pensent toutefois que les organisations peuvent contribuer de façon notable à améliorer cette situation. En 1969, une réunion des fonctionnaires responsables des services de conférences a été organisée sous les auspices du Comité administratif de coordination (CAC). En 1974, cette procédure a été officialisée sous forme d'une Réunion interorganisations sur les services linguistiques, la documentation et les publications. Depuis, ce groupe se réunit pendant une semaine toutes les années paires pour examiner, notamment, l'augmentation de la demande de services linguistiques et la façon dont les organisations peuvent assurer une utilisation générale optimale de ces services.

56. Les Inspecteurs recommandent d'inscrire régulièrement à l'ordre du jour des futures Réunions interorganisations sur les services linguistiques, un point consacré à l'analyse des problèmes et des tendances qui existent et qui se dessinent en matière de demande et d'offre de services linguistiques. Un représentant de l'une des organisations pourrait demander à chaque organisation d'évaluer les problèmes et les tendances des cinq années à venir, plusieurs mois avant chaque réunion biennale. Au nombre des questions examinées, pourraient figurer :

- a) les problèmes généraux de la demande et de l'offre;
- b) l'implantation géographique et l'adéquation des réserves d'interprètes dans le monde;
- c) les pénuries et les difficultés dans certaines langues et combinaisons de langues;
- d) la persistance des fluctuations et des conflits saisonniers de la demande; et
- e) l'évolution et l'augmentation de la demande des autres clients et de la demande de formes connexes d'activités d'interprétation.

57. Le fonctionnaire désigné pourrait ensuite faire la synthèse de ces opinions dans un document qui serait soumis à l'examen des participants à la Réunion interorganisations lesquels, il faut l'espérer, parviendront à un consensus sur la question. Etant donné que les organisations ont aussi beaucoup recours aux services contractuels de traduction, cette étude pourrait

porter non seulement sur les services d'interprétation mais aussi sur les besoins et les tendances des services de traduction et autres services linguistiques (sténographes-rédacteurs de séances, éditeurs).

58. L'analyse et les prévisions qui en résulteraient n'auraient de toute évidence qu'un caractère préliminaire et officieux. Ce serait, toutefois, pour les organisations un moyen très utile et peu coûteux de combler le manque actuel d'informations sur les conditions et les tendances de l'offre et de la demande mondiale de services linguistiques. Cela leur offrirait une bonne occasion d'examiner les mesures de coopération qu'elles pourraient prendre dans un esprit de coopération et non de concurrence pour résoudre les problèmes identifiés. Cette analyse fournirait également des données qu'elles pourraient communiquer à titre officieux a) aux écoles d'interprétation et autres établissements de formation linguistique, pour leur permettre de mieux répondre à l'évolution des besoins des organismes des Nations Unies et d'autres organisations; b) aux interprètes indépendants qui se demandent où ils devraient s'installer et quelles combinaisons de langues ils devraient continuer à travailler ou acquérir; c) à d'autres organisations, comme la Communauté économique européenne pour envisager avec elles des solutions conjointes aux problèmes rencontrés.

IV. COMPARAISON DE COÛTS : PERSONNEL PERMANENT OU INTERPRETES INDEPENDANTS

59. Une question essentielle et non résolue se pose depuis des années au sujet des services d'interprétation; celle de savoir s'il est plus économique de faire appel essentiellement à des interprètes permanents ou au contraire à des interprètes indépendants. Dans le présent chapitre, on s'efforcera de préciser les principaux facteurs qui interviennent dans la décision adoptée à cet égard et de suggérer un moyen de mieux examiner la façon dont sont actuellement réparties et utilisées les ressources en interprètes.

60. Les études faites dans les années 60 à Genève par le CCQA ont soulevé en premier les questions fondamentales de la dotation appropriée en personnel d'interprétation. Elles ont abouti à la conclusion que l'on n'avait pas établi de politique bien arrêtée en ce qui concerne le dosage indiqué d'interprètes permanents et d'interprètes indépendants, l'application de normes de classement satisfaisantes aux interprètes permanents à leur entrée en fonctions, les échanges de personnel entre organisations et le volume de travail des interprètes. Les analyses réalisées ultérieurement par des fonctionnaires expérimentés et certaines organisations ont presque toutes abouti à la conclusion que, comme indiqué dans une analyse interinstitutions de 1978, la tendance des coûts à diminuer à mesure que le pourcentage d'interprètes indépendants augmentait était "très nette". L'auteur de l'étude de 1978 a fait observer cependant qu'il n'était pas possible de recommander à toutes les organisations d'avoir recours à des interprètes indépendants plutôt qu'à du personnel permanent, étant donné que, dans certaines villes sièges, il était difficile de trouver des interprètes indépendants sur place.

61. Actuellement, ainsi qu'il ressort de la troisième colonne du tableau 1 qui figure à la page 7, la plupart des institutions spécialisées font appel essentiellement à des interprètes indépendants pour assurer le service de leurs programmes de conférences et certaines n'ont pas d'interprètes permanents du tout. En revanche, l'Organisation des Nations Unies utilise essentiellement les interprètes permanents dont elle dispose dans ses centres de conférences à New York, Genève et Bangkok. En outre, en 1985, le Secrétaire général a demandé, et l'Assemblée générale a approuvé, la création de 16 nouveaux postes d'interprète à Vienne, financés à l'aide de fonds prévus au titre du personnel temporaire et qui s'ajouteraient aux quatre postes déjà existants à l'ONUDI pour former un service commun d'interprétation ONUV/ONUDI pour l'exercice 1986-1987 et au-delà (documents A/C.5/40/7 et /48).

62. Les Inspecteurs estiment que les avantages financiers relatifs que présente l'utilisation d'interprètes permanents ou d'interprètes indépendants dans l'une ou l'autre des organisations sont déterminés par les considérations fondamentales suivantes :

a) Unité de coût : L'analyse des coûts ne devrait pas être fondée sur les coûts totaux, les coûts moyens ou les taux de rémunération, mais sur le coût par produit : en l'occurrence les jours-interprète. Les participants aux réunions interorganisations de 1976 et 1978 ont accepté cette mesure comme "indicateur de la charge de travail" et "unité de production".

b) Journées rémunérées ou journées travaillées : Les interprètes indépendants ne sont payés que pour les jours pour lesquels ils sont recrutés.

Les interprètes permanents en revanche sont payés toute l'année, qu'ils travaillent ou pas : il faudrait donc calculer qu'ils représentent le coût par jour uniquement en fonction du nombre de jours pendant lesquels ils travaillent effectivement.

c) Dépenses communes de personnel : Compte tenu des taux de rémunération des interprètes indépendants qui sont fixés dans l'accord conclu avec l'AIIC, les interprètes indépendants reviennent un peu moins cher que les interprètes permanents car ils ne bénéficient pas des mêmes avantages que les permanents tels que les cotisations de l'employeur au titre des pensions, les avancements annuels d'échelon, le congé dans les foyers, le congé de maternité, les indemnités pour charges de famille et les indemnités pour frais d'étude.

d) Durée des contrats offerts aux interprètes indépendants : Les interprètes indépendants reçoivent une rémunération correspondant à une journée complète de travail pour chaque jour civil d'engagement, y compris les fins de semaine, les jours de congé et les délais de route. Leur coût par jour augmente par conséquent à mesure que la durée de leur contrat s'allonge. Un interprète indépendant qui travaille du lundi au vendredi sera payé pour cinq jours, mais il sera payé pendant 12 jours s'il est recruté pour deux semaines et pendant 19 jours s'il l'est pour trois semaines. (Un interprète indépendant recruté pour une période continue de plus de 60 jours est payé à un taux mensuel représentant environ 27 fois le taux journalier.)

e) Voyages : Les organisations fournissent des services d'interprétation aux conférences et réunions qui ont lieu non seulement au siège mais dans le monde entier. Mais le personnel permanent se trouve au siège alors que les interprètes indépendants sont dispersés en nombre plus ou moins élevé en divers endroits. L'affectation d'interprètes des deux groupes aux lieux des conférences, en fonction des besoins, entraîne souvent des frais de voyage, or les frais de voyage et le coût des indemnités journalières de subsistance peuvent représenter une partie appréciable des coûts totaux d'interprétation.

- i) Lorsqu'il n'existe pas sur place d'interprètes indépendants qualifiés, il coûte plus cher d'en recruter puisqu'il faut leur payer les frais de voyage et leur verser une indemnité journalière de subsistance.
- ii) Lorsqu'on est obligé de faire appel à des indépendants non locaux, il revient moins cher de les recruter dans la ville ou le pays le plus proche pour réduire le montant des frais de voyage.
- iii) Lorsqu'un service du siège dessert une conférence qui se tient en dehors du siège, il serait peut-être plus logique de recruter des interprètes indépendants qualifiés sur place, si c'est possible, plutôt que de détacher des interprètes permanents du siège, ce qui entraînerait des dépenses considérables en frais de voyage et indemnités journalières de subsistance.

f) Dépenses directes d'administration : Les dépenses d'administration entraînées par le recrutement d'interprètes indépendants sont normalement incluses dans le montant total des dépenses au titre du personnel permanent,

mais leur part est relativement faible. L'UIT, par exemple, n'a recours qu'à des interprètes indépendants et en assez grand nombre. Néanmoins, ainsi qu'il ressort du tableau 1, les dépenses directes d'administration de l'UIT correspondant aux services d'interprétation ne représentent que 4 % de la totalité de ses dépenses.

63. Toutes les situations peuvent se présenter en matière de dotation en effectifs d'interprètes, et l'exemple ci-après donne une idée de certains des principaux éléments de coûts à prendre en considération. Pour fournir des services d'interprétation en trois langues à une réunion de deux semaines, tenue à Addis-Abeba en avril 1986, l'Organisation des Nations Unies pourrait :

a) Recruter des interprètes indépendants à Addis-Abeba même (s'il y en a), ce qui représenterait une dépense de 23 976 dollars au total (neuf personnes pendant 12 jours au "taux mondial" établi de 222 dollars par jour).

b) S'il n'y a pas d'interprètes indépendants à Addis-Abeba, en recruter ailleurs (par exemple à Genève), ce qui représenterait une dépense de 51 138 dollars au total (neuf personnes pendant 13 jours au taux mondial auquel s'ajouteront les frais de voyage en avion, soit 1 600 dollars par personne, et une indemnité journalière de subsistance de 92 dollars pendant 13 jours).

c) Si des interprètes permanents de l'Office des Nations Unies à Genève sont disponibles, les prêter à Addis-Abeba, ce qui représenterait un débours apparent pour l'ONU de 25 164 dollars (soit le montant des frais de voyage par avion et de l'indemnité journalière de subsistance uniquement pour 9 personnes). Même s'il peut paraître logique d'envoyer ces interprètes permanents plutôt que de les laisser sans rien faire à Genève, ce "facteur d'inactivité" lui-même ferait augmenter encore plus leur coût réel par jour, comme on le verra plus loin.

d) A titre d'illustration des problèmes complexes d'affectation auxquels les chefs interprètes doivent faire continuellement face, compte tenu des autres réunions à desservir à Addis-Abeba et à Genève et de la disponibilité ou la non-disponibilité d'interprètes dans les langues requises, l'Organisation des Nations Unies pourrait bien être obligée en fait de combiner plus ou moins ces trois solutions pour assurer les services de la réunion d'Addis-Abeba.

64. Les décisions concernant les effectifs ne sont pas déterminées uniquement par des considérations financières; la qualité et la rentabilité sont aussi des critères importants. Dans un rapport de 1980 sur les services de traduction (A/35/294 et Add.1), le CCI a recommandé que les organisations augmentent le pourcentage, qui était alors de 20 %, des travaux effectués par des traducteurs indépendants à domicile parce que ces derniers coûtaient moins cher que le personnel permanent, mais les organisations ont estimé que cela n'était pas possible parce que les textes traduits à domicile étaient souvent de moins bonne qualité et demandaient beaucoup de révision. Dans le cas des interprètes, la situation est, semble-t-il, différente. La plupart des organisations ont déjà décidé d'avoir recours essentiellement ou uniquement à des indépendants, et seule une petite organisation a exprimé la crainte que le travail des interprètes indépendants soit de qualité inférieure à celui des interprètes permanents. Par ailleurs, bien que les organisations préfèrent

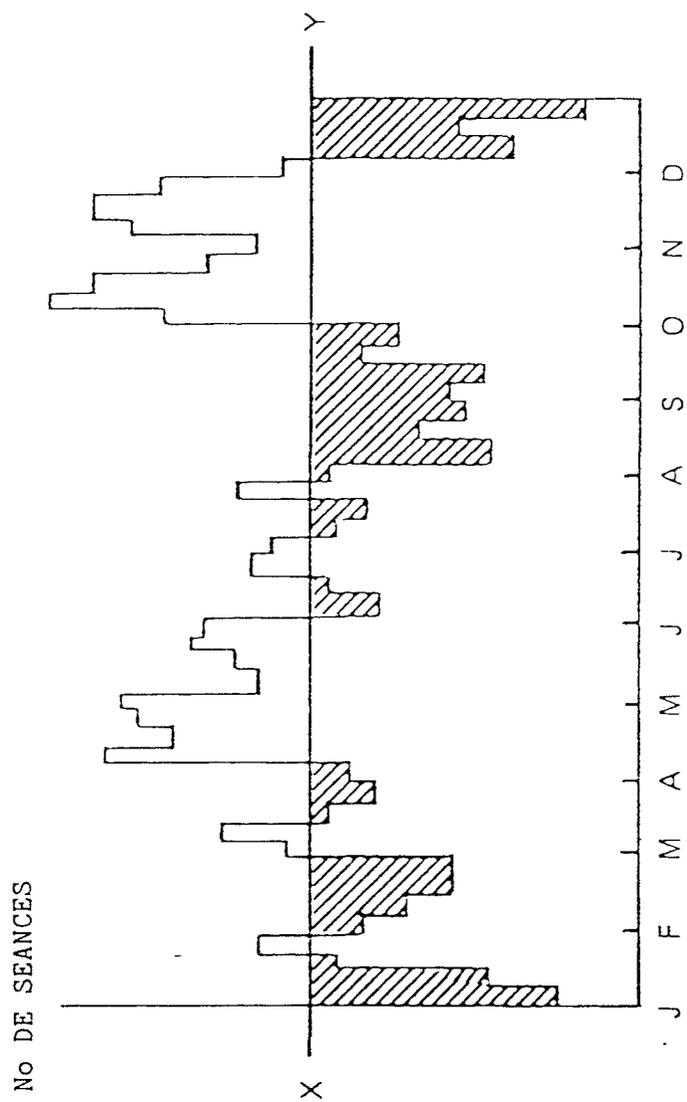
des interprètes qui connaissent leur terminologie et leurs procédures particulières, elles peuvent généralement engager les interprètes indépendants les meilleurs et les plus expérimentés longtemps à l'avance si leurs calendriers des réunions sont bien établis et ne changent pas.

65. En outre, au cours des années, la préoccupation principale en matière de dotation d'effectifs a été que les traitements du personnel permanent ne pouvaient rivaliser avec ceux qui étaient offerts sur le marché libre. En 1974, les participants à la Réunion interorganisations ont préconisé un reclassement général des postes "pour conserver le personnel le plus qualifié" et, en 1980, l'Organisation des Nations Unies a procédé à un reclassement général des postes d'interprète de P-3 à P-4/P-5 pour mieux soutenir la concurrence avec le marché extérieur qui offrait des conditions plus intéressantes et plus avantageuses (rapport A/C.5/35/75). Les interprètes permanents et indépendants sont à présent pour la plupart au niveau de la classe P-4.

66. Mais ces facteurs de coût et de qualité sont éclipsés toutefois par le problème des programmes des conférences et des réunions. Si le programme des conférences d'une organisation était rationnel, sûr et strictement respecté, les services d'interprétation coûteraient moins cher et seraient plus efficaces parce que l'on pourrait maintenir les interprètes permanents occupés toute l'année, n'engager d'interprètes indépendants que pendant les périodes de pointe et recruter les interprètes indépendants les plus qualifiés et les plus proches parce que les besoins des réunions seraient connus longtemps à l'avance.

67. Malheureusement, les programmes des conférences des organisations sont rarement réguliers et respectés malgré les efforts déployés depuis des années pour remédier à la situation, comme on le verra plus en détail dans le chapitre qui suit. Cela crée beaucoup de difficultés aux services de conférences qui s'efforcent de répartir de façon efficace et effective les ressources en interprètes dont ils disposent. Le graphique ci-après représente un schéma imaginaire de réunions pendant une année civile, qui donne une idée approximative des programmes réels des conférences des organismes du système lorsqu'on fait appel à la fois aux interprètes permanents et à des interprètes indépendants pour assurer le service des réunions. Les colonnes verticales représentent le nombre de séances où l'interprétation est assurée semaine par semaine, et la ligne horizontale X-Y indique le niveau maximal de séances que les interprètes permanents peuvent desservir. Les zones en blanc situées sous la ligne X-Y représentent donc les séances dont les services sont assurés par le personnel permanent, et celles qui sont situées au-dessus de cette ligne, les séances dont les services sont assurés par des interprètes indépendants.

68. Ce calendrier irrégulier pose deux grands problèmes aux responsables de la gestion des services d'interprétation de cette organisation imaginaire. Premièrement, les zones hachurées situées au-dessous de la ligne X-Y représentent des périodes étendues pendant lesquelles le nombre de séances tombe au-dessous du niveau des services que les interprètes permanents peuvent assurer, ce qui constitue un gaspillage de leurs compétences et de leurs traitements. Par ailleurs, les colonnes situées au-dessus de la ligne X-Y représentent les séances supplémentaires dont les services devront être assurés par des interprètes indépendants. Même les meilleurs interprètes



indépendants, qui seraient les premiers à être engagés par cette organisation, risqueraient d'être découragés parce qu'ils n'obtiendraient de l'organisation que six mois de contrat au plus. S'ils ne trouvent pas un autre travail dans la ville ou près de la ville où cette organisation imaginaire a son siège, il se peut très bien qu'ils décident d'aller travailler ailleurs, faisant ainsi diminuer la réserve locale d'interprètes indépendants disponibles.

69. Le CCI a demandé aux organisations qui disposent d'un nombre et d'un pourcentage importants d'interprètes permanents de lui fournir des renseignements sur le nombre annuel de jours de travail pendant lesquels ces fonctionnaires n'interprètent pas et sur les tâches qui leur sont assignées en pareil cas. La FAO et l'UNESCO ont fourni des données sur le pourcentage de jours de travail pendant lesquels les interprètes n'étaient pas affectés à des séances (28 % et 10 % respectivement) et une description des tâches qui leur sont alors confiées : mise à jour périodique de glossaires; activités de formation et participation à des jurys de tests d'aptitude; permanences; et préparation générale des futures réunions. La FAO a fait observer qu'il ressort de son expérience et des analyses qu'elle a effectuées que les interprètes permanents coûtent beaucoup plus cher que les interprètes indépendants. Mais dans la mesure où l'offre d'interprètes indépendants à Rome est limitée, elle doit disposer d'un effectif permanent relativement important, notamment pour assurer le service des réunions convoquées sans préavis ou presque.

70. L'AIEA a estimé que l'effectif plus restreint d'interprètes dont elle dispose restait sans affectation 45 % du temps, mais elle a fait remarquer (comme la FAO) que l'offre d'interprètes indépendants à Vienne était limitée. Son objectif actuel consiste à réduire le nombre global d'interprètes permanents, suivant les possibilités, tout en continuant cependant à satisfaire ses besoins d'interprétation spécialisés. L'OACI a déclaré que le pourcentage de temps non consacré à l'interprétation était d'environ 20 à 25 %, mais (comme indiqué plus haut) les interprètes de l'OACI sont aussi traducteurs et font alors de la traduction (système que presque toutes les autres institutions évitent en faisant valoir généralement que les compétences et le tempérament requis sont si différents que ces deux fonctions ne peuvent pas être combinées avec succès).

71. Les deux plus grands services d'interprétation - celui du Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York et celui de l'Office des Nations Unies à Genève - évaluent la charge de travail d'un interprète permanent de façon différente, en fonction du nombre moyen de séances effectivement desservies par semaine, par interprète et par langue. A New York, du début de 1982 à la mi-1985, la charge de travail d'un interprète permanent a été de 5,4 séances en moyenne par semaine, alors que la charge de travail normale prévue est de 7 séances par semaine. Cette moyenne était cependant sujette à des fluctuations considérables. Sur une période d'un mois, cette moyenne est allée, pour les interprètes de certaines langues, de 1,1 séance par semaine seulement à 7,6 séances : sur une période d'une semaine, l'écart était encore plus marqué (de 0,1 séance par semaine à 8,8 séances par semaine). Les statistiques de l'ONUG font apparaître une moyenne de 5,95 séances par semaine pour toute la période 1982-1985, les moyennes mensuelles s'échelonnant entre 2,1 et 7,6 séances. Exprimé en pourcentage comme pour les autres organisations, le temps pendant lequel

les interprètes permanents ne sont pas affectés à des séances serait d'environ 23 % pour le Siège des Nations Unies à New York et de 15 % pour l'Office de Genève.

72. Les responsables des services d'interprétation de l'Organisation des Nations Unies ont déclaré qu'ils essayaient de déplacer les interprètes entre les réunions lorsque des changements étaient apportés au programme et de planifier les congés pendant les périodes d'accalmie, mais qu'ils devaient toujours garder du personnel disponible pour les nombreux organes qui se réunissaient "selon les besoins" et en prévision des réunions officielles convoquées souvent à la dernière minute. Ils ont également fait observer que 10 à 30 % des postes d'interprète étaient maintenus vacants à l'ONUG, ce qui permettait une certaine souplesse pour a) faire face à l'évolution des besoins linguistiques (tout récemment, il avait été recommandé d'affecter plusieurs postes à la cabine chinoise pour éviter d'avoir à recruter des interprètes indépendants non locaux pendant de longues périodes), et b) recruter parmi les nombreux interprètes indépendants installés à Genève, en fonction des besoins, ce qui revenait moins cher que de pourvoir les postes permanents vacants.

73. En raison de la complexité de ces facteurs (coût, logistique, programmation et volume de travail), les Inspecteurs n'ont pas établi pour le présent rapport de comparaisons détaillées des dépenses d'interprétation par organisation et emplacement géographique. Etant donné la différence d'ampleur des services de conférence, la diversité des montants des frais de voyage et des indemnités journalières de subsistance et les fluctuations constantes de certains facteurs tels que les taux de change et les indices du coût de la vie peu fiables, des comparaisons spécifiques seraient difficiles à établir et incertaines. Il n'est pas possible non plus d'établir le lien apparent direct entre le nombre de séances et le nombre d'interprètes affectés à des séances, pour la raison essentielle que des réunions où l'interprétation n'est requise en aucune langue ("sans interprétation") et celles où elle est demandée dans deux ou trois langues ou dans six langues ou plus peuvent avoir lieu et ont souvent lieu simultanément dans la même organisation.

74. Les données recueillies aux fins de la présente étude permettent toutefois de faire une comparaison générale des coûts qui confirme les conclusions des nombreuses études partielles faites par certaines organisations et sur une base interinstitutionnelle : les interprètes temporaires et en particulier les locaux coûtent beaucoup moins cher que les interprètes permanents. Pour les interprètes temporaires, le montant estimatif total, à l'échelle du système, des dépenses pour la période 1984-1985 s'est élevé à 37,1 millions de dollars, ce qui, divisé par le nombre réel de jours-interprète temporaire, soit 139 000, donne une dépense moyenne de 267 dollars par jour-interprète. Pour les interprètes permanents, le montant estimatif total des dépenses pour la période 1984-1985 a été de 41,0 millions de dollars, ce qui, divisé par le nombre estimatif de jours-interprète, soit 112 800 (321 interprètes permanents, affectés à des séances en moyenne 80 % du temps, ainsi qu'il ressort des pourcentages indiqués aux paragraphes 69 à 71 ci-dessus), donne une dépense moyenne de 363 dollars par jour-interprète, à l'échelle du système.

75. L'avantage financier relatif que présente l'utilisation d'interprètes indépendants est probablement plus important que cet écart de 100 dollars par jour, pour deux raisons. Premièrement, la part des frais de voyage et de

l'indemnité journalière de subsistance dans le calcul des dépenses est nettement plus élevée dans le cas des interprètes indépendants que dans celui des interprètes permanents, étant donné que, sauf à Genève, les organisations doivent normalement payer davantage pour "importer" des interprètes indépendants d'autres villes, parfois éloignées. Ainsi, le coût réel des interprètes indépendants locaux serait bien inférieur au chiffre de 267 dollars par jour. Deuxièmement, les calculs relatifs au personnel permanent sont fondés sur l'hypothèse que tous les postes permanents d'interprète ont été pourvus pendant l'exercice biennal tout entier, ce qui n'est certainement pas le cas (voir par exemple le paragraphe 72). Le coût réel par jour des interprètes permanents serait donc même supérieur à 363 dollars.

76. L'analyse qui précède montre que les organisations ont certainement toutes intérêt à attirer et à utiliser une réserve locale d'interprètes indépendants. Étant donné les centaines et souvent les milliers de jours-interprète requis chaque année par chaque organisation, il pourrait en résulter une réduction considérable des coûts des services de conférences. La plupart des institutions spécialisées, dont les calendriers des conférences sont relativement peu chargés et les réunions sporadiques, ont déjà choisi d'avoir recours à des interprètes indépendants suivant leurs besoins, soit uniquement soit en même temps qu'un petit groupe d'interprètes permanents qui fournissent un cadre de base, assurent la continuité et exercent des fonctions administratives de supervision. En outre, l'OACI et l'OMM parviennent à équilibrer totalement la charge de travail en utilisant les interprètes permanents comme traducteurs pendant les périodes d'accalmie, et en faisant appel à des interprètes indépendants en période de pointe.

77. Le problème qui se pose aux autres organisations dont le programme de conférence est plus chargé et plus irrégulier et/ou qui ne disposent que d'une offre limitée d'interprètes indépendants locaux est plus difficile. Elles ont besoin d'un groupe d'interprètes permanents et peuvent justifier ce besoin tant qu'elles utilisent ces interprètes toute l'année (comme indiqué à l'alinéa d) du paragraphe 62, même si un interprète indépendant local employé presque toute l'année finirait peu à peu par coûter presque aussi cher qu'un interprète permanent). Les problèmes cruciaux de gestion se posent "à la marge", lorsque le nombre de séances oscille autour ou au-dessus de celui que les interprètes permanents disponibles peuvent desservir (comme indiqué dans le graphique du paragraphe 67) et que les organisations doivent d'une manière ou d'une autre décider de la meilleure façon d'assurer le service des séances compte tenu des changements constants de programme.

78. Pour parvenir au meilleur équilibre possible en matière d'effectifs tout en bénéficiant des avantages, tels que souplesse d'action et réduction des dépenses, que le recours à des interprètes indépendants peut offrir, ces organisations doivent recevoir un appui et prendre des mesures dans deux domaines critiques. Premièrement, il faut que leur calendrier des conférences soit rationnel et que le programme approuvé soit strictement respecté, pour permettre aux services de conférences de recruter des interprètes et de les répartir de la façon la plus efficace. Ce problème difficile et permanent fait l'objet du chapitre suivant. Deuxièmement, ces organisations doivent envisager les mesures à prendre pour attirer un plus grand nombre d'interprètes indépendants locaux qui résideraient dans les villes où elles ont leur siège et auxquels elles pourraient faire appel. Étant donné qu'il y a

actuellement pléthore d'interprètes dans le monde entier, il faut profiter de la conjoncture pour envisager ce qui pourrait être fait pour développer les marchés d'interprètes indépendants locaux où se fournissent ces organisations.

79. Le système du "contrat-cadre" est un très bon moyen d'attirer des interprètes indépendants et a été en fait présenté dans les années 60 comme étant la meilleure solution au problème des effectifs des services d'interprétation à l'échelle du système. En vertu de cet arrangement, l'organisation s'assure les services d'interprètes de valeur pendant de plus longues périodes en leur offrant un nombre minimum de jours de travail (peut-être 100) sur une année civile donnée. Elle est tenue d'aviser l'interprète assez longtemps à l'avance (peut-être un mois) de son intention de l'engager, et l'interprète doit pour sa part vérifier les intentions de l'organisation avant d'accepter un autre engagement. Un grand nombre d'organisations ont à l'occasion eu recours à ce système pour engager des interprètes indépendants, mais son utilisation semble avoir été très limitée ces dernières années. Il y a pourtant beaucoup à dire en sa faveur car il a suffisamment de souplesse pour permettre d'engager des interprètes sans gaspillage de périodes d'inactivité et tout en conservant des interprètes de grande valeur, expérimentés et stables.

80. En conséquence, les Inspecteurs recommandent que les organismes qui disposent d'un groupe et/ou d'un pourcentage important d'interprètes permanents - la FAO, l'AIEA, l'UNESCO et l'ONUDI (associée à l'ONU pour le nouveau service commun d'interprétation à Vienne), et surtout l'Organisation des Nations Unies dans chacun de ses centres de conférences de New York, de Genève, de Vienne et de la CESAP - établissent et fassent figurer régulièrement dans les projets de budgets-programmes qu'ils présentent aux comités des programmes, des finances ou des conférences qui examinent leurs activités en matière de services de conférences, des données succinctes analysant les charges de travail réelles des interprètes. Ces données devraient comprendre :

a) des statistiques indiquant soit le pourcentage de jours-interprète affectés à des séances par rapport au nombre total de jours disponibles, soit le nombre effectif moyen de séances par semaine. Le but ne serait pas d'accroître la charge de travail qui ne doit pas normalement dépasser sept séances ni de réduire à zéro le nombre de jours-interprète non travaillés (ce qui est impossible), mais d'examiner les tendances et les niveaux actuels des volumes de travail des interprètes révélés par ces chiffres.

b) une brève description du type de travail assigné aux interprètes lorsqu'ils ne sont pas affectés à des séances. L'établissement de glossaires, la traduction, les prêts de personnel à d'autres organisations sur place ou dans d'autres lieux, les activités de formation, les permanences et même la préparation générale des réunions sont des tâches de remplacement appropriées mais seulement dans des limites raisonnables (par exemple les interprètes indépendants sont censés se préparer aux réunions en dehors des heures de travail).

c) des renseignements sur la situation et les problèmes actuels et sur les mesures prises pour mieux attirer et utiliser un nombre suffisant d'interprètes indépendants locaux, aux sièges des organisations, en particulier, en ayant davantage recours au système des "contrats-cadres".

V. CALENDRIERS DES CONFERENCES

81. La rentabilité et l'efficacité de la gestion des services d'interprétation sont inextricablement liées au degré de méthode et de discipline dont font preuve les Etats Membres, les présidents et secrétaires des conférences et réunions et les secrétariats organiques à l'égard du calendrier des conférences de l'organisation. Depuis plus de 30 ans, ensemble ou séparément, les organisations tentent de surmonter les problèmes qui se posent en la matière. Le souci récemment redoublé d'une utilisation prudente de ressources budgétaires limitées ramène sur le devant de la scène les questions du calendrier des conférences. Le présent chapitre résume brièvement l'action menée jusqu'ici, définit les principaux problèmes en jeu et suggère d'autres possibilités d'amélioration.

82. Dans sa résolution 534 (VI) adoptée en février 1952, l'Assemblée générale a traité pour la première fois de la question de la coordination et de la planification du programme des conférences de l'ONU et des institutions spécialisées. L'Assemblée a noté, en particulier, qu'il importait d'arrêter un schéma de base des conférences qui permettrait d'utiliser les facilités disponibles à Genève et à New York de la façon la plus efficace et de réaliser des économies. Elle a prié le Secrétaire général, après consultation avec les institutions spécialisées, de préparer un schéma annuel des conférences. Les résolutions connexes adoptées par la suite au cours des trente et quelques dernières années ont été résumées dans un rapport récent de l'ONU (A/AC.172/10 du 1er mai 1985). D'une façon générale, elles constituent des prolongements de plus en plus complexes et détaillés de la première résolution.

83. Pendant les années 50, les organisations ont tenté, par l'intermédiaire du CCQA d'établir des normes communes de planification et d'organisation des conférences ainsi que des pools de personnel temporaire. Les efforts déployés pour instituer, à l'échelle mondiale, un calendrier de conférences composite sont restés vains. Des initiatives plus modestes ont été prises à la fin des années 60 en vue d'établir des calendriers de conférences au niveau local, notamment à Genève, mais elles n'ont guère été couronnées de succès non plus en raison de la difficulté de fournir des renseignements précis sur les petites réunions d'experts qui se tiennent à foison.

84. Le CCQA a cependant obtenu certains résultats. Les premiers accords interinstitutions avec les associations d'interprètes et de traducteurs indépendants ont été conclus en 1969, date à laquelle s'est également tenue la première réunion interorganisations sur les arrangements linguistiques. Toutefois, les initiatives visant à établir, à Genève, un petit programme interinstitutions de formation d'interprètes (anglais, espagnol, français) et un pool interinstitutions de temporaires liés par "contrats-cadre" sont peu à peu tombées dans l'oubli. Le personnel permanent des organisations, sauf dans le cas de l'ONU, était trop restreint pour pouvoir absorber les stagiaires, le recrutement d'interprètes indépendants ne posait encore aucun problème et les arrangements administratifs communs étaient jugés trop lourds pour le petit programme commun, compte tenu des avantages limités qu'on pouvait en tirer.

85. En 1974, le Corps commun d'inspection a publié à la demande de l'Assemblée générale un rapport sur le plan des conférences de l'Organisation des Nations Unies et les possibilités d'utiliser de façon plus rationnelle et

plus économique les ressources affectées au service des conférences (A/9795 et Add.1 et 2). Les conclusions de l'étude étaient que les multiples conseils donnés et recommandations formulées au cours des vingt dernières années en vue de rationaliser le programme des conférences de l'ONU n'avaient guère, voire pas, eu d'effets et que le calendrier des conférences était de plus en plus chargé, complexe et incohérent. Les Inspecteurs ont estimé que c'était aux Etats Membres qu'il appartenait de décider du nombre approprié de réunions. Ils ont axé leur attention sur les possibilités d'améliorer la coordination, la planification et l'utilisation des ressources affectées aux conférences, y compris, notamment, les services d'interprétation.

86. Les Inspecteurs ont fait observer que les plus grands besoins en matière de coordination concernaient les deux plus importants centres de conférence du système, à savoir ceux de l'ONU à New York et à Genève. Ces deux centres avaient accompli des prouesses pour satisfaire aux besoins d'un calendrier chargé, mais ils se heurtaient à des problèmes de politique, de communication et de coordination, qui dénotaient le fait que l'on ne savait pas vraiment qui coiffait le programme de Genève, un échange de personnel de conférence réduit au minimum, des divergences d'opinions sur les besoins en interprètes et en formation et la fourniture aux organes directeurs d'informations confuses et contradictoires sur la charge de travail.

87. Le CCI a constaté que les institutions s'informaient mutuellement des réunions périodiques de leurs principaux organes mais qu'elles ne le faisaient ni pour les nombreuses réunions restreintes ou spéciales qu'elles tenaient ni pour les grandes conférences spéciales qui pouvaient bouleverser l'ordonnance des ressources disponibles pour l'ensemble des services de conférence à assurer. En dépit des efforts de coordination déployés par le CCQA, les organisations se disputaient de plus en plus les interprètes indépendants et les échanges d'effectifs étaient surtout à sens unique, du grand service de l'Office des Nations Unies à Genève aux petits contingents des institutions spécialisées.

88. Le CCI concluait son rapport sur une analyse détaillée des changements qui pourraient être apportés au schéma complexe des conférences de l'ONU. Il recommandait que l'ONU rétablisse un comité des conférences qui serait un organe central chargé d'assurer le contrôle gouvernemental du programme des conférences sur une base permanente. (Un comité avait déjà été créé, à titre d'essai, en 1966, mais n'avait pas été reconstitué en 1969 parce qu'il "paraissait généralement admis" qu'il avait "peu de chance" de contribuer à la rationalisation du programme des conférences.) Par ses résolutions 3351 (XXIX) et 32/72, l'Assemblée générale a reconstitué ce comité, auquel elle a donné pour mandat de proposer le calendrier annuel des conférences, de recommander les moyens d'assurer la répartition optimale des ressources et de donner son avis sur l'amélioration de la coordination des conférences dans le système de l'ONU. Les Inspecteurs recommandaient aussi, en vue de trouver une solution au problème épineux que pose la fourniture de services d'interprétation appropriés, une évaluation approfondie des questions concernant le recrutement, la rémunération et la formation des interprètes et des avantages comparés de l'utilisation d'interprètes indépendants ou d'interprètes permanents. Toutefois, selon eux, la rationalisation du programme des conférences de Genève était un élément crucial.

89. Depuis 1974, les initiatives interinstitutionnelles n'ont guère progressé. La formation d'interprètes est devenue essentiellement l'affaire de l'ONU, dans la mesure où elle emploie 80 % des interprètes permanents du système (254 sur 321). Elle administre, ou participe à l'administration des programmes spéciaux de formation d'interprètes de langue arabe, chinoise ou russe dont il est question au chapitre II.

90. C'est aussi parce qu'elle est dotée d'un personnel permanent important que l'ONU est pour ainsi dire la seule organisation qui puisse prêter des interprètes pour de courtes durées. Les organisations signalent cependant, que ces prêts restent peu fréquents, qu'ils sont consentis à titre onéreux et qu'ils concernent surtout les interprètes de langues arabe et chinoise. Le principal fournisseur est l'Office des Nations Unies à Genève qui alimente New York pour l'Assemblée générale, à l'occasion Vienne et d'autres lieux d'affectation en Afrique, en Europe et au Moyen-Orient et parfois certaines institutions spécialisées installées en Europe. Ces dernières ne disposent pas d'un personnel suffisant pour pouvoir elles-mêmes rendre la pareille. Quant à l'ONU, elle ne peut guère prêter davantage d'interprètes qu'elle ne le fait parce que les périodes de pointe sont les mêmes, que les chevauchements résultant des réunions de plus longue durée limitent les possibilités de prêts et qu'en raison de son calendrier chargé et souvent modifié il lui est difficile d'arranger des prêts à l'avance.

91. Il ressort donc de ce qui précède que le problème majeur reste la programmation irrégulière des réunions qui empêche l'utilisation rationnelle du personnel d'interprétation tant permanent que temporaire. En 1974, le CCQAB (A/9795/Add.2) a recommandé que le Comité administratif de coordination (CAC) poursuive l'étude du rapport entre le nombre et la répartition des conférences d'une part, et le nombre optimal de fonctionnaires permanents des services linguistiques, d'autre part (et a fait observer que le programme des réunions, modeste mais bien planifié, de l'OMS lui permettait de faire appel essentiellement à des interprètes indépendants sans que cela pose trop de problèmes). Un rapport de 1977 du Corps commun d'inspection sur les incidences de l'emploi de nouvelles langues dans les organismes des Nations Unies (A/32/237), après avoir analysé les coûts administratifs et financiers importants des services linguistiques, arrivait à la conclusion qu'une utilisation mieux concertée et plus efficace du personnel d'interprétation exigerait une régularisation plus rigoureuse des programmes de réunions, ce qui semblait utopique dans l'immédiat. Du long débat qui a eu lieu en 1984 sur la planification des conférences et des services linguistiques lors de la Réunion interorganisations sur les services linguistiques, la documentation et les publications, il est ressorti que les mêmes difficultés continuaient à se poser.

92. La difficulté de fournir les services nécessaires en fonction du schéma des conférences est reconnue depuis longtemps. Si le volume de travail des services de conférence est inégalement réparti sur l'année, le personnel permanent de ces services sera suremployé à certaines époques et sous-employé à d'autres. En fait, le volume des réunions peut varier très sensiblement non seulement d'un mois à l'autre mais d'une semaine à l'autre, voire d'un jour à l'autre, lorsque les calendriers sont aussi chargés que le sont par exemple ceux de l'ONU. On peut dans une certaine mesure alléger les principaux coûts des services de conférence (traduction et documentation) en reportant

l'exécution des travaux moins urgents à des périodes plus calmes, mais en ce qui concerne les interprètes, leurs prestations doivent être directes et immédiates (et leur disponibilité est en fait un élément critique lorsqu'il s'agit d'établir la capacité globale de prestations pour les réunions), si bien que les ajustements sont impossibles dans leur cas. Le principal moyen de distribuer le volume de travail des conférences de manière plus uniforme est donc que les Etats Membres et les présidents de réunions rationalisent le calendrier des conférences et des réunions en les planifiant de manière à assurer un volume de travail régulier et en s'en tenant rigoureusement aux programmes établis.

93. La coordination interinstitutions varie selon la nature des réunions. Il existe déjà un dispositif de liaison assez au point et une certaine stabilité en ce qui concerne les réunions périodiques ordinaires et importantes du système (assemblées, organes directeurs, commissions plénières, etc., bien qu'il y ait encore certains chevauchements en périodes de pointe). Il est facile de se renseigner à leur sujet en consultant le tableau mural des conférences et des réunions publié chaque année par l'ONU en ce qui concerne les réunions à New York, Genève, Vienne et en d'"autres lieux", y compris celles des principales institutions spécialisées.

94. La vraie difficulté vient des centaines de réunions à périodicité variable (généralement celles des petits comités techniques des différentes organisations qui souvent siègent lorsque des études sont prêtes ou des experts disponibles), des réunions de groupes officieux ou régionaux et des "conférences spéciales" exceptionnelles, petites ou grandes, que presque toutes les organisations convoquent de temps à autre. Dans l'idéal, le choix des dates et des emplacements les plus favorables et les plus économiques devrait déterminer l'agencement des calendriers de conférences; ils devraient être arrêtés une fois pour toute et suivre un schéma rationnel qui permette de prendre, bien à l'avance, les dispositions nécessaires pour assurer les services voulus. Quoi qu'il en soit, la dynamique de ces petites réunions à périodicité variable fait qu'il est pour ainsi dire impossible d'"arrêter" des dates fermes en vue d'une planification préalable interinstitutions.

95. Au cours des années, deux opinions majeures se sont dégagées en ce qui concerne le système des "pools" ou partage interinstitutions d'interprètes. On reconnaît qu'un pool officiel d'interprètes permanents, ou liés par un "contrat-cadre", favoriserait inévitablement son plus gros client - l'ONU - et les priorités de celui-ci au détriment des besoins des institutions spécialisées plus petites, et/ou amènerait des contestations incessantes sur les priorités. D'autre part, ce pool pourrait fonctionner suivant le principe "premier arrivé, premier servi", ce qui est en fait le cas actuellement puisque les marchés locaux d'interprètes indépendants constituent déjà des "pools" à la disposition des organisations du système.

96. Les institutions spécialisées trouvent leur avantage dans le recrutement d'interprètes indépendants car leurs calendriers de réunions relativement rationnels leur permettent généralement d'engager largement à l'avance et année après année, les plus qualifiés et les plus expérimentés d'entre eux, tandis que l'ONU, handicapée par des calendriers complexes et variables ne peut procéder qu'à un recrutement tardif. Elle doit donc souvent se contenter d'interprètes locaux moins bons ou faire venir des interprètes de fort loin et

à plus grands frais. Cette situation incite aussi au maintien d'une "réserve" d'interprètes permanents qui soient disponibles pour desservir les réunions puisqu'il est impossible de recruter à bref délai des interprètes indépendants.

97. L'expérience résumée dans le présent chapitre montre que la lutte menée depuis plus de 30 ans pour améliorer les calendriers des conférences et l'utilisation des ressources affectées aux services nécessaires n'a guère donné de résultats. Le problème fondamental qui se pose de longue date d'une meilleure régularisation des calendriers et programmes de conférences et de réunions ne peut être résolu que par les Etats Membres.

98. Quoi qu'il en soit, les Inspecteurs ont à maintes reprises constaté lors de l'établissement du présent rapport la nécessité de mesures qui permettent de mieux mettre un frein aux modifications du programme arrêté. Le programme quotidien "normal" d'une réunion est censé être une séance le matin et une séance l'après-midi, d'une durée maximale de trois heures chacune. Des difficultés de programmation surgissent en cas d'annulations de séances, de séances "tardives" (celles qui commencent après 18 heures, par exemple), de retard en début de séances, de séances convoquées à l'improviste, de séances de nuit, de séances de très courte durée (qui sont levées peu de temps après l'ouverture) et de séances prolongées (qui se poursuivent au-delà de la période normale de trois heures). Chacune de ces éventualités entraîne soit un gaspillage des services d'interprétation et autres services de conférence qui restent inutilisés soit, au contraire, un surcroît de travail qui peut compliquer, voire bouleverser la programmation des réunions et la gestion du volume de travail (et entraîne des dépenses supplémentaires parce qu'il faut assurer la relève des équipes d'interprètes et accorder des congés de compensation ou un complément de rémunération au personnel temporaire pour la charge de travail supplémentaire qu'il a assumée).

99. Plusieurs fonctionnaires du système ont indiqué que ces problèmes perpétuels de discipline des séances entravaient de façon déterminante l'utilisation efficace des ressources en interprètes et étaient la cause de gaspillages des modestes ressources affectées aux conférences. Les Inspecteurs sont persuadés que (comme dans le cas du pourcentage de jours-interprète réellement utilisés figurant au chapitre IV) la diffusion de statistiques succinctes sur les réunions non tenues et celles qui sortent du plan établi, pourrait contribuer utilement à en rendre le coût plus évident et à assurer une utilisation plus rentable des ressources affectées aux conférences. Les organes directeurs et les secrétariats pourraient évaluer régulièrement ces données, non seulement globalement, mais aussi séparément, pour les principaux organes subsidiaires et les principaux services organiques. Ces statistiques, établies par les secrétariats concernés, permettraient aux organes directeurs de mieux apprécier les difficultés qu'il faut surmonter pour que les réunions se tiennent comme prévu, de déceler les secteurs critiques particuliers et de prendre les mesures qui s'imposent pour améliorer la situation. Les fonctionnaires de la FAO ont précisé qu'ils présentaient déjà chaque année à leur Conseil un rapport indiquant non seulement les réunions annulées mais aussi celles non prévues à l'origine.

100. Les Inspecteurs recommandent donc que dans chaque organisation le comité compétent en matière de programmes, de financement ou de conférences demande et examine régulièrement des statistiques succinctes établies séparément par les principaux organes subsidiaires et grandes unités administratives et

montrant le pourcentage des séances avec services qui ont été annulées, ou qui ont commencé en retard, se sont prolongées au-delà des limites prévues, n'avaient pas été prévues, se sont tenues de nuit ou ont été levées prématurément. Cette initiative aurait pour but de déceler et d'analyser les principaux secteurs critiques et les sources de gaspillage superflu et d'envisager les mesures susceptibles d'améliorer la discipline des réunions et d'assurer une utilisation plus rationnelle des ressources affectées aux conférences.

101. Les problèmes que pose à l'ONU son calendrier des conférences occupent une place à part parce qu'ils sont bien plus complexes que ceux rencontrés par les institutions spécialisées. L'ONU assure les services à des milliers de réunions qui chaque année à New York, à Genève, à Vienne et dans le monde entier ont fait que le montant total des dépenses des services de conférence s'est élevé à plus de 240 millions de dollars pour l'exercice 1986-1987 soit environ 15 % du budget ordinaire de l'Organisation pour cette période. Les services de conférence sont donc un secteur où d'importantes économies pourraient être réalisées pour surmonter la crise financière que l'ONU traverse actuellement.

102. L'un des principaux problèmes auxquels le secrétariat de l'ONU se heurte continuellement en matière de planification tient au fait que le calendrier d'ensemble n'est approuvé par l'Assemblée générale qu'en fin d'année, ce qui ne laisse que très peu de temps pour organiser le recrutement des interprètes indépendants. Nombre d'organes de l'ONU ont leurs propres programmes de réunions mais ils sont loin de les gérer tous avec la même méthode et la même rigueur. Beaucoup d'organes subsidiaires doivent respecter les dates prévues pour leurs réunions afin de pouvoir établir à temps les rapports qu'ils sont tenus de présenter aux organes dont ils relèvent.

103. En outre, les Conférences des Nations Unies se tiennent en des lieux très divers (sur place ou hors sièges) entre lesquels le personnel chargé d'assurer ce service des réunions et les dates de celles-ci doivent être alloués de manière judicieuse. Les séances des organes de négociation, tels que la CNUCED, les réunions officieuses, les réunions de consultations et les réunions des groupes régionaux sont souvent sujettes à des modifications ou à des dépassements d'horaires comme le montrent les multiples mentions "à déterminer" ou "selon les besoins" figurant dans le calendrier annuel des conférences et réunions.

104. L'Assemblée générale a de plus en plus insisté a) sur la nécessité d'organiser les réunions dans les limites des ressources allouées à cette fin (résolution 31/140); b) sur l'établissement de directives destinées à réduire "le gaspillage continu de ressources qui résulte de l'annulation de séances" et à informer les organes de l'utilisation qu'ils ont faite des ressources disponibles pour les conférences (résolutions 32/71 et 33/55); et c) sur la nécessité d'utiliser les ressources en matière de conférences avec le maximum d'efficacité et d'efficacités et d'établir des données sur les ressources disponibles pour les réunions en regroupant ces réunions en fonction des questions examinées (résolution 38/32).

105. L'ONU a également pris deux initiatives précises pour tenter de résoudre les problèmes posés par son calendrier des conférences. En 1977, l'Assemblée générale ayant observé un taux régulier d'annulation des réunions de l'ordre de 30 %, a approuvé un système de "surprogrammation" ou "sous-recrutement" des

services d'interprétation pour compenser les effets négatifs de ces annulations, utiliser au maximum les ressources en interprètes et réduire le surrecrutement de personnes temporaires. La technique utilisée consiste à réduire le niveau des services d'interprétation planifiés en se fondant sur l'hypothèse qu'un nombre prévisible des séances prévues n'auront pas lieu. Le choix du coefficient de surprogrammation (fixé à l'origine à 20 %) est l'élément crucial. En 1980, le Secrétariat, dans le document publié sous la cote A/AC.172/29, indiquait que la surprogrammation avait permis une meilleure utilisation des ressources en interprètes et la réalisation d'économies mais nécessitait des aménagements prudents et constants et ne donnait des résultats tangibles que lorsque l'effectif d'interprètes permanents était insuffisant pour assurer le service de toutes les séances prévues (ce qui permettait l'engagement d'interprètes indépendants en tant que de besoin), et que ce système risquait de perdre de son efficacité si le nombre de réunions continuait à augmenter. Depuis, l'Assemblée générale n'a cessé d'approuver ce système que le Secrétariat continue d'appliquer.

106. En 1978, l'Assemblée générale a prié le Secrétariat d'établir, à l'intention du Comité des conférences, des statistiques sur l'utilisation prévue et effective des ressources en matière de conférences par ses organes subsidiaires. Le premier rapport de cette série a été établi en 1980 (A/AC.172/30) et a été suivi depuis 1983 de rapports annuels, indiquant pour chaque organe les réunions prévues, tenues et annulées et le total des services inutilisés (A/AC.172/88 et Add.1 à 3). Le Comité des conférences a engagé le dialogue avec les organes mentionnés dans ces rapports comme ayant un taux d'utilisation particulièrement bas des ressources en matière de conférences mises à leur disposition. Le Comité poursuit également l'examen des directives destinées à réduire le gaspillage dû à l'annulation des réunions, que le Secrétariat cherche à mettre en oeuvre par la persuasion. Si les débats du Comité ont contribué à affiner les statistiques utilisées et ont conduit à l'adoption des nouvelles mesures visant à encourager une utilisation plus efficace des ressources attribuées aux conférences qui sont énoncées dans la résolution 39/68 B de l'Assemblée générale, les rapports statistiques annuels ne portent actuellement que sur une faible partie des milliers de réunions prévues dans le calendrier des conférences de l'ONU.

107. Ces deux méthodes ont sans conteste contribué à amener une amélioration de l'utilisation des ressources de l'ONU en matière de conférences, mais de sérieuses difficultés demeurent. Les Inspecteurs ont relevé, par exemple, les problèmes suivants :

a) Des fonctionnaires de l'ONU ont expliqué qu'ils ne pouvaient pas tabler sur un nombre net de séances "prévues" dans l'année parce que les programmes subissent des modifications constantes d'une semaine à l'autre, dues non seulement aux annulations mais aussi aux adjonctions et aux demandes de dernière minute émanant de groupes officieux, spéciaux ou régionaux ou de groupes de travail. Quoi qu'il en soit, le nombre total des réunions avec interprétation annulées à New York pendant l'exercice 1984-1985 (2 567) a représenté 37 % des réunions tenues (6 862).

b) Les statistiques de l'ONUG montrent que même les organes les plus disciplinés qui se sont réunis à Genève en 1984-1985 ont perdu 10 à 20 % des heures de séances prévues pour eux tandis que ceux détenant le taux le plus

bas d'utilisation des ressources ont perdu de 60 à 80 % des heures prévues. A titre d'exemple, un certain organe qui avait planifié 206 séances sur une période de trois mois, en a annulé ou n'en a pas programmé 98 et a perdu de surcroît 53 heures à cause de retards dans l'ouverture des séances et 98 heures à cause de séances levées prématurément, si bien qu'il n'a pas utilisé pleinement 72 % des ressources en matière de services de conférence prévues à l'origine.

c) Les données de l'ONUG révèlent en outre que pendant l'exercice 1984-1985, 220 séances "tardives" (commençant entre 18 et 19 heures) et 94 séances "de nuit" (commençant entre 21 h 30 et 1 heure du matin) avaient été programmées à Genève. Ces séances, surtout pour la CNUCED, nécessitaient généralement la constitution d'équipes d'interprètes de relève. En fin de compte, cependant, 142 séances tardives (67 %) et 37 séances de nuit (37 %) ont été annulées et dans tous les cas les avis d'annulation sont arrivés trop tard pour qu'il soit possible de réaffecter les équipes d'interprètes. (En outre, pour ainsi dire aucune de ces séances ou de celles citées à l'alinéa b) ci-dessus ne figuraient dans les rapports statistiques annuels sur l'utilisation des ressources en matière de conférences soumis au Comité des conférences.)

d) Les interprètes permanents de l'ONU n'ont pas été utilisés à leur capacité totale de sept séances par semaine pendant la période 1982-1985 : comme indiqué dans le chapitre IV, le pourcentage d'utilisation a été de 77 % à New York et de 85 % à Genève, avec des fluctuations mensuelles par langue allant de 1,1 séance en moyenne par semaine à 7,6. Les statistiques de Genève montrent néanmoins que ce problème s'est aussi posé pour les interprètes indépendants qui sont normalement recrutés "selon que de besoin". Pendant la période 1982-1985, les interprètes indépendants recrutés à Genève ont assuré en moyenne 6,9 séances par semaine, soit 86 % de leur charge de travail normale, fixée à 8 séances au maximum en moyenne par semaine, les variations mensuelles par langue allant de 2,7 à 9,3 séances par semaine.

108. Des fonctionnaires de l'ONU ont fait observer qu'en raison des modifications constamment apportées au programme des conférences, une partie considérable (mais indéterminée) des ressources précitées n'est pas réellement gaspillée. Les programmeurs et les chefs interprètes peuvent souvent réaffecter le personnel d'une réunion annulée à une autre non programmée. (Comme l'indique un rapport de 1981 (A/AC.172/49, les nombreuses réunions de groupes officieux et de groupes régionaux qui se tiennent à l'ONU utilisent des services d'interprétation et autres ressources sur une base ponctuelle.) Ces fonctionnaires ont aussi insisté sur le fait que les services de conférence sont tenus d'assurer les services nécessaires conformément aux instructions reçues de l'Assemblée générale et que l'utilisation bonne ou mauvaise des ressources disponibles pour les conférences ne met pas en cause la bonne exécution de leur mandat par les organes.

109. Au début de 1986, le Secrétaire général de l'ONU a rappelé les nombreux appels lancés par l'Assemblée générale aux institutions intergouvernementales et aux Etats Membres les invitant à tirer parti des installations de conférence dont les Nations Unies disposent dans les villes sièges, à limiter strictement le nombre et la durée des réunions et à utiliser de façon optimale les ressources allouées au titre des conférences. Il a fait observer qu'il y avait trop souvent des gaspillages de temps et de ressources et que

les dépenses encourues pour assurer les services nécessaires se trouvaient inutilement majorées lorsque les réunions commençaient en retard et se terminaient en avance ou étaient annulées à la dernière minute. Il a aussi recommandé (A/40/1102) l'adoption de mesures spéciales destinées à restreindre et à normaliser le calendrier des réunions pour 1986 pour assurer une meilleure utilisation du personnel permanent affecté aux conférences, réduire le recrutement de personnel temporaire et, partant, réaliser d'importantes économies.

110. Les Inspecteurs partagent les préoccupations de l'Assemblée générale et du Secrétaire général en ce qui concerne la discipline des séances et l'utilisation efficace des ressources disponibles pour les conférences compte tenu, notamment, de la crise financière. En conséquence, ils recommandent que le Secrétaire général et l'Assemblée générale envisagent l'adoption des mesures suivantes pour assurer une meilleure utilisation des ressources allouées aux conférences :

a) Le rapport annuel sur l'utilisation des ressources disponibles pour les conférences, soumis chaque année au Comité des conférences, devrait être restructuré pour fournir des statistiques succinctes concernant tous les principaux organes subsidiaires et services du secrétariat (comme cela est recommandé pour toutes les organisations au paragraphe 100) plutôt que des données détaillées sur quelques organes seulement, statistiques qui pourraient servir de base à un examen plus complet et plus systématique des secteurs critiques et des mesures visant à améliorer l'utilisation globale des ressources disponibles pour les conférences.

b) Pour éviter les nombreuses annulations de séances, le Comité des conférences devrait planifier le nombre de séances de chaque organe sur la base de la moyenne des séances effectivement tenues au cours des deux ou trois années précédentes.

c) Le Comité des conférences, en collaboration avec les représentants des institutions spécialisées, devrait plus que jamais envisager les moyens d'éviter les conflits de programmation qui existent de longue date entre les principales activités de conférence des organisations, notamment en juin et entre septembre et novembre.

d) Le nombre des sessions des organes principaux et subsidiaires devrait être réexaminé pour voir s'il est possible qu'ils tiennent une session par an au lieu de deux, ou une session tous les deux ans au lieu de tous les ans.

e) Les sessions ne devraient être organisées que là où elles reviendraient le moins cher, les sessions hors siège étant réduites au minimum, et toutes les dépenses supplémentaires, y compris les dépenses d'administration, seraient prises en charge par les gouvernements hôtes et réglées à l'avance.

f) Les heures d'ouverture et de levée des séances devraient être mieux respectées : aucune ressource supplémentaire ne devrait être allouée pour en prolonger la durée, sauf dans des circonstances très exceptionnelles.

VI. VISIOCONFERENCES OU TELECONFERENCES

111. Les récents progrès des télécommunications sont porteurs à long terme de bouleversements révolutionnaires dans les services d'interprétation du système des Nations Unies. Il est désormais possible de tenir des conférences télévisées entre des participants se trouvant en divers points du monde (visioconférence) et d'assurer les services nécessaires à de telles conférences (ou à des conférences tenues hors siège) à partir du siège.

112. C'est dans le courant des années 70 qu'ont eu lieu les premiers essais de services de conférence à distance, lorsque les réseaux internationaux de télécommunication se sont imposés par leur fiabilité et leur haute qualité et qu'on a entrevu les économies importantes qui pourraient être réalisées en matière de frais de voyage et d'indemnités journalières de subsistance si le personnel linguistique pouvait rester au siège au lieu de se rendre dans un lieu de réunion éloigné. En 1978, des liaisons par satellite ont été établies entre une conférence de l'ONU tenue en Argentine et des interprètes restés à New York. Cette expérience a démontré que les exigences techniques pouvaient être satisfaites et que des services d'interprétation de haute qualité pouvaient être fournis à partir d'images video.

113. En 1982, l'ONU a procédé à un essai plus complexe de matériels améliorés pour assurer les services de traduction et d'interprétation à distance d'une conférence siégeant à Vienne. Là encore, les procédés techniques et de gestion ont été tout à fait satisfaisants. Il est apparu toutefois qu'il serait à ce stade trop coûteux d'organiser pleinement un service d'interprétation à distance car, les dépenses correspondant à la location du matériel et à la transmission par satellite étaient bien plus élevées que celles qu'entraînerait l'envoi de personnel d'interprétation sur place.

114. Si donc il est possible d'assurer une interprétation de haute qualité au moyen de liaisons video à distance c'est au prix d'une plus grande tension nerveuse pour les interprètes. Les premières tentatives d'interprétation à distance au moyen de liaisons audio, uniquement, ont donné l'impression aux interprètes d'être dans la situation "d'un automobiliste conduisant dans le brouillard". Des innovations récentes concourent à aplanir ces difficultés; amélioration de la qualité de la transmission des sons et des images; partage de l'écran montrant à la fois l'orateur, la tribune et la salle; lignes téléphoniques spécialisées permettant d'assurer sur le champ une liaison de coordination et transmission du texte des discours par fac-similé avant le début des séances.

115. L'interprétation à partir d'images video reste toutefois un exercice très éprouvant, surtout si les heures de travail sont particulières : à New York, les interprètes ont travaillé de 4 heures à 7 heures, heure locale, pour assurer l'interprétation de la séance d'ouverture de la réunion tenue à Vienne en 1982. L'Association internationale des interprètes de conférence (AIIC) a publié un guide de la visioconférence (téléconférence) qui met l'accent sur la nécessité d'une coordination étroite entre les différents lieux de la visioconférence, d'une révision des horaires de travail pour tenir compte du surcroît de tension nerveuse, d'un matériel audiovisuel de haute qualité et de canaux de communication appropriés.

116. En dépit des difficultés actuelles, les nouvelles techniques de télécommunication auront un énorme impact sur les modes d'utilisation et de gestion des programmes de conférence et des services linguistiques. Pour les interprètes, le passage de l'interprétation de conférence à l'interprétation

de visioconférence risque d'être un changement aussi radical que celui qui s'est produit en 1947 lorsque l'Assemblée générale a décidé de passer de l'interprétation consécutive à l'interprétation simultanée pour gagner du temps et permettre aux représentants de mieux suivre les débats. Peut-être sera-t-il possible un jour de faire appel au système de visioconférence pour assurer les services d'interprétation nécessaires à toutes les réunions des Nations Unies à partir d'un seul endroit, ce qui permettrait de réaliser d'importantes économies sur les indemnités journalières de subsistance et les frais de voyage actuels.

117. Au sein du système des Nations Unies, le CCI a établi, en 1982, un rapport sur les innovations et les nouvelles applications de communications et sur les orientations de l'action qui pourrait être engagée (A/37/372 et Add.1 et 2). En 1984, l'ONU a fait un rapport sur un plan d'action destiné à améliorer la fiabilité des liaisons entre ses principaux bureaux, notamment de créer "des possibilités non négligeables" de réduire certaines dépenses au titre des services de conférence et d'améliorer les services fournis (A/C.5/39/39). Un comité consultatif interinstitutions pour la coordination des systèmes d'information (Groupe technique) a examiné lui aussi l'utilisation, les plans et les ressources actuelles des télécommunications en vue d'envisager de nouveaux modes de coopération.

118. Des progrès rapides sont faits dans le secteur privé et dans les ministères nationaux des télécommunications, en vue d'améliorer les services d'information dans le monde entier grâce à des réseaux numériques intégrés et à un recours accru aux satellites de communication. Les installations, les liaisons et les activités propres à la visioconférence connaissent elles aussi un développement modeste, mais régulier. Cette évolution tend à montrer que l'époque où la visioconférence s'avérera plus économique dans certains cas pour les organismes du système des Nations Unies est peut-être plus proche qu'on ne le pensait, d'autant plus que le développement des activités dans ce domaine devrait éventuellement entraîner une baisse sensible des coûts de transmission par satellite et que le dernier essai de visioconférence remonte à 1982. Comme elle a de loin les programmes de conférence et d'interprétation les plus importants et la plus grande expérience dans ce domaine, les Inspecteurs recommandent que l'ONU réévalue les paramètres les plus récents en matière de coûts et de progrès techniques dans le domaine de la visioconférence pour déterminer si l'interprétation à distance est maintenant financièrement envisageable.

VII. GESTION ASSISTEE PAR ORDINATEUR

119. La gestion assistée par ordinateur est une autre application importante des techniques modernes aux services d'interprétation. Dans son rapport de 1980 sur les services de traduction, le Corps commun d'inspection faisait observer qu'un nombre considérable de postes des services de traduction (166 postes d'administrateurs et d'agents des services généraux) étaient affectés à des fonctions d'encadrement et de gestion. Presque toutes les données de gestion étaient recueillies au moyen de procédés non automatisés qui manquaient de souplesse, qui immobilisaient des ressources de personnel coûteuses, qui conduisaient à des erreurs, qui ralentissaient la fourniture des données et compliquaient l'analyse de gestion. Les Inspecteurs ont fait état des possibilités d'améliorer la planification, l'ordonnancement, le contrôle, l'analyse et la prévision du volume de travail qu'offrait la gestion assistée par ordinateur et ont recommandé que les organisations désignent un organisme chef de file chargé d'évaluer les possibilités de recours à un système de gestion informatisé de la traduction, adaptable aux besoins des différentes institutions. Toutefois, les institutions ont réservé leur jugement quant au rapport coûts-avantages d'un tel système et quant à son applicabilité dans leur cas. L'ONU a indiqué qu'elle avait lancé un projet pilote dans ce domaine.

120. Des progrès ont été réalisés dans plusieurs domaines apparentés et les entretiens interinstitutions se poursuivent dans le cadre des réunions interorganisations sur les services linguistiques, la documentation et les publications. L'AIEA utilise un système informatique de comptabilité analytique pour les travaux d'impression, fondé sur le système informatisé de contrôle des documents ONUDI/AIEA. La Banque mondiale a mis au point un système analogue pour l'établissement des coûts d'impression qui pourrait servir à imputer les coûts aux services utilisateurs. L'ONU a introduit la micro-informatique dans sa Division des publications à New York afin de rationaliser les diagrammes de distribution, le contrôle de la production et la gestion des stocks. Plusieurs organisations aussi ont mis au point des fichiers terminologiques informatisés pour accroître la précision et la concordance, améliorer la productivité d'ensemble et réduire les travaux de bureau répétitifs.

121. Il semble que la gestion assistée par ordinateur soit tout particulièrement indiquée dans le cas des services d'interprétation, ceux-ci doivent en effet tenir à jour, en permanence, un volumineux fichier d'interprètes indépendants (disponibilités, domicile, langues, expérience), procéder à leur recrutement, établir des contrats, calculer les taux de rémunération et d'ajustement et, souvent, les frais de voyage et les indemnités journalières de subsistance pour des engagements à court terme, nombreux et de durée variable. Il faut évaluer les possibilités de prêts et d'échanges de personnel et procéder au calcul des remboursements à réclamer, le cas échéant. L'affectation des effectifs permanents et temporaires doit s'appuyer sur une programmation à terme qui permette des ajustements quotidiens pour répondre aux besoins d'un calendrier de réunions dynamique et changeant. Ce processus doit tenir compte des langues et combinaisons linguistiques nécessaires pour chaque réunion, de lieux de réunion variables et souvent éloignés, des compétences générales et spécialisées des interprètes, des niveaux et schémas convenus du volume de travail, notamment des changements de programme et des dépassements d'horaires.

122. Les possibilités offertes n'ont jusqu'à présent guère été exploitées. La Communauté économique européenne a mis au point un système informatisé pour la prévision et la programmation des réunions pour les affectations, la facturation et la rémunération des interprètes. Mais au sein du système des Nations Unies, seule l'UNESCO a fait quelques progrès en concevant un programme de tenue à jour d'un fichier de disponibilité des interprètes indépendants et en envisageant d'autres fonctions telles que des statistiques hebdomadaires des affectations ou l'impression des contrats d'engagement du personnel surnuméraire. Pourtant, nombreuses sont les organisations qui voient le parti à tirer des systèmes informatisés pour la tenue de fichiers de disponibilité (interprètes permanents et indépendants), la prévision des besoins de recrutement, l'affectation des interprètes et la production de statistiques sur l'exécution effective du programme.

123. La gestion des services d'interprétations se caractérise aujourd'hui encore par le volume impressionnant de graphiques, listes, tableaux et calculs établis à la main. A New York comme à Genève, l'ONU doit faire appel à des interprètes de rang élevé pour venir à bout de ces occupations fort longues et il semble que leurs collègues des autres organisations soient eux aussi astreints à des tâches analogues. Demander à des interprètes d'établir des listes d'affectations complexes et d'effectuer des calculs laborieux n'est pas une manière très efficace d'utiliser leurs compétences hautement spécialisées et il ne semble pas non plus indiqué que les services d'interprétation de l'ensemble du système - dont les dépenses biennales s'élèvent à 78 millions de dollars et qui représentent 140 000 jours-interprète par an - soient gérés de façon aussi artisanale.

124. Au cours des dernières années, des fonctionnaires de l'ONU ont mentionné la nécessité d'utiliser de manière optimale les services de conférence, d'assurer une gestion souple et économique et ils se sont engagés à introduire des améliorations par l'adoption de techniques modernes de gestion et de nouvelles technologies. Les Etats Membres ont pour leur part aussi une meilleure administration et une meilleure utilisation des ressources disponibles pour les conférences. En 1985, le CCQAB s'est inquiété de l'adéquation et de la comparabilité des statistiques des services de conférence à Genève et à Vienne et a évoqué la nécessité urgente d'instaurer des consultations et des activités de coordination plus étroites entre les services de conférence de New York, de Genève et de Vienne en vue, notamment, d'harmoniser la nomenclature, les méthodes de rassemblement des données relatives au volume de travail et l'utilisation des techniques nouvelles.

125. Le projet de budget-programme de l'ONU pour l'exercice 1986-1987 demandait un poste supplémentaire dans la catégorie des agents des services généraux et un micro-ordinateur pour l'informatisation des affectations d'interprètes à New York. Le CCQAB a jugé cette proposition prématurée, estimant que les questions du logiciel et autres problèmes connexes n'avaient pas été pleinement examinées, avis auquel s'est rangée l'Assemblée générale.

126. Dans son rapport de 1985 sur l'évolution de l'emploi des ordinateurs dans les organismes des Nations Unies (A/40/410), le CCI a fait observer que les ordinateurs "sont essentiellement un moyen d'améliorer la productivité", qui peuvent beaucoup accélérer et simplifier les tâches administratives et permettent une meilleure analyse et la prestation des services fournis aux Etats Membres, en remplaçant du personnel dont le temps coûte cher par des ordinateurs. L'ampleur et la complexité des opérations d'administration des services

d'interprétation, la perspective de l'utilisation des effectifs, de programmation et d'analyse des opérations plus efficaces et les chances que les institutions spécialisées puissent adapter les systèmes informatisés à leurs propres besoins sont des éléments qui font tous ressortir l'importance de la multiplication des efforts dans ce domaine.

127. En conséquence, les Inspecteurs recommandent que l'ONU poursuive ses efforts visant à mettre au point et à utiliser des fonctions administratives assistées par ordinateur pour ses services d'interprétation à New York, à Genève, à Vienne et à Bangkok, non seulement pour remplacer des tâches manuelles lourdes et coûteuses, mais aussi pour améliorer l'analyse, les statistiques et les rapports concernant les activités effectives d'interprétation. L'ONU pourrait s'inspirer des mesures déjà prises en la matière par la Communauté économique européenne et l'UNESCO. Plutôt que de tenter de mettre au point un système sur mesure pour toutes les phases de la gestion des services d'interprétation, l'ONU pourrait s'attacher à utiliser les compétences professionnelles et les ordinateurs déjà en place à New York et à Genève en plus des logiciels disponibles sur le marché pour informatiser au moins certaines des opérations les plus répétitives, et qui prennent le plus de temps comme l'évaluation des besoins de recrutement, l'enregistrement des disponibilités des interprètes, l'établissement des contrats et le calcul des rémunérations des interprètes indépendants.

VIII. RESUME DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

128. Bien que l'interprétation simultanée de conférence soit une profession relativement jeune, on la pratique maintenant depuis plus de 40 ans au sein du système des Nations Unies et ailleurs. L'interprétation de conférence est une activité éprouvante, souvent délicate, et notoirement publique et pourtant le rôle qu'elle joue dans le processus de promotion de la coopération, de la négociation et de la compréhension internationales paraît désormais aller de soi. La reconnaissance implicite de ce rôle semble être un modeste hommage au degré élevé d'efficacité avec lequel ceux qui assurent les services d'interprétation s'acquittent de leur tâche.

129. Dans le système des Nations Unies, les services d'interprétation ont connu un formidable essor : alors qu'à la fin des années 40 une poignée d'interprètes débutaient à New York, leur nombre équivalait à environ 100 interprètes permanents et 70 interprètes indépendants au milieu des années 60. Mais actuellement l'équivalent d'environ 640 interprètes permanents et indépendants assurent toute l'année et dans le monde entier les services nécessaires aux organisations, pour un coût total de quelque 78 millions de dollars E.-U. par exercice biennal.

130. La gageure a été au cours des années, de gérer de manière rationnelle et efficace les ressources disponibles pour assurer les services d'interprétation nécessaires aux importants calendriers des conférences que les Etats Membres avaient arrêtés. Les accords en matière d'engagement des interprètes indépendants, conclus avec l'AIIC à l'échelle du système, qui sont entrés en vigueur en 1969, ont constitué un facteur particulièrement important de stabilité et d'ordre dans ce qui aurait autrement été un marché mondial plutôt chaotique. Néanmoins, chaque organisation doit se tenir informée des qualifications, des combinaisons linguistiques et des disponibilités de douzaines ou de centaines d'interprètes permanents et indépendants qu'elles se disputent avec d'autres organisations internationales et un secteur privé dont les programmes de conférences internationales sont étendus. Les organisations doivent alors les affecter - ce qui représente quelque 140 000 jours-interprète à l'échelon du système - à un programme mondial de conférences et de réunions qui change constamment.

131. Les Inspecteurs considèrent qu'au cours des années les services d'interprétation se sont montrés à la hauteur de leurs responsabilités complexes. Toutefois, les prestations d'un interprète coûtant en moyenne plus de 300 dollars par jour de travail (soit 2 000 dollars pour une équipe de six langues par séance normale de trois heures) une gestion rigoureuse s'impose pour assurer une utilisation aussi rentable que possible des ressources disponibles.

132. Demande et offre d'interprètes. La demande d'interprètes de conférence n'a cessé de croître au cours des années à mesure que les programmes de conférence prenaient de l'ampleur, mais l'offre a été tantôt insuffisante tantôt excédentaire. Des difficultés ont surgi avec l'emploi de nouvelles langues officielles, et des problèmes de recrutement se sont toujours posés pour certaines combinaisons linguistiques. Les interprètes indépendants (au service desquels toutes les organisations font appel) sont disséminés dans le monde entier mais pas nécessairement dans les villes où les institutions en ont besoin.

133. Il existe peu de statistiques sur l'offre et la demande au niveau mondial. Les organisations peuvent travailler de concert à combler cette lacune, s'assurer que l'offre des services d'interprètes qui leur sont nécessaires soit régulière et équilibrée et encourager les établissements de formation spécialisés et les interprètes indépendants à mieux s'adapter à l'évolution de la situation et aux besoins du marché (par. 35 à 55).

RECOMMANDATION 1 : La Réunion interorganisations biennale sur les services linguistiques, la documentation et les publications devrait inscrire à titre régulier à son ordre du jour un point consacré à l'examen en commun de l'opinion que se font les organisations des problèmes courants et des tendances qui existent et qui se dessinent en matière d'offre et de demande de services d'interprétation et autres services linguistiques (par. 56 à 58).

134. Personnel permanent ou interprètes indépendants. Les institutions spécialisées ont surtout recours à des interprètes indépendants alors que l'ONU, dont le programme de conférences est bien plus important et bien plus complexe, fait principalement appel à des interprètes permanents. L'analyse des paramètres pertinents montre qu'il est logique d'utiliser des interprètes permanents, en y adjoignant des interprètes indépendants pendant les périodes de pointe, dans le cas de programmes de conférences importants, où, il est possible d'occuper le personnel permanent toute l'année. Toutefois, les importantes variations des programmes de conférences font qu'il est difficile d'assurer un volume de travail à plein temps, d'où l'avantage de recourir à des interprètes indépendants qui ne sont rémunérés que pour les jours d'engagement et qui coûtent environ 100 dollars de moins par jour en moyenne dans l'ensemble du système (par. 59 à 79).

RECOMMANDATION 2 : Les organisations qui utilisent un nombre important d'interprètes permanents (FAO, AIEA, UNESCO, ONUDI et surtout l'ONU pour chacun de ses quatre principaux services d'interprétation) devraient soumettre régulièrement au comité de tutelle de leurs organes directeurs compétent en la matière des données succinctes sur les charges de travail effectives des interprètes et envisager les mesures à prendre pour mieux attirer et utiliser les interprètes indépendants locaux (par. 80).

135. Calendrier des conférences. Le plus important problème de gestion des services d'interprétation a toujours été celui de l'irrégularité et des modifications constantes des programmes des conférences, qui intéressent les grandes conférences, les petites réunions d'experts et les réunions officieuses et spéciales que chaque institution organise. C'est aux Etats Membres qu'il appartient de trancher la question à long terme d'une meilleure régularisation des programmes de réunions. Quoi qu'il en soit, les inspecteurs estiment qu'il est possible de prendre certaines dispositions, dans le cadre des programmes approuvés pour limiter le gaspillage de ressources qui se produit (par. 81 à 99).

RECOMMANDATION 3 : Chaque organisation devrait régulièrement fournir au comité de tutelle compétent des statistiques succinctes sur le pourcentage de réunions tardives, annulées ou non programmées, groupées par principaux organes subsidiaires et grands services administratifs pour déterminer les secteurs critiques et envisager les mesures qui s'imposent pour améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources en matière de conférences.

136. Coûts des conférences pour l'ONU. La grave crise financière que l'ONU traverse rend particulièrement évidentes les difficultés de mise en oeuvre de son vaste programme de conférences, le gaspillage continu de ressources en dépit des récents efforts de régularisation et la nécessité d'assurer une utilisation optimale des ressources allouées aux conférences (par. 101 à 109).

RECOMMANDATION 4 : Le Secrétaire général de l'ONU et l'Assemblée générale, devraient dans le cadre de l'examen en cours de la crise financière de l'Organisation, envisager certaines mesures d'évaluation, de contrôle et de programmation pour améliorer l'utilisation des ressources destinées aux conférences et restreindre les coûts (par. 110).

137. Questions diverses : Etant donné que l'ONU est de loin l'organisation qui a les programmes de conférences et d'interprétation les plus étendus, les Inspecteurs estiment qu'elle devrait prendre l'initiative de certaines mesures susceptibles d'intéresser aussi les institutions spécialisées et d'autres répondant particulièrement à ses propres activités d'interprétation.

RECOMMANDATION 5 : Le Secrétaire général de l'ONU devrait :

a) réévaluer les facteurs de coûts et les progrès techniques les plus récents en matière de visioconférence pour déterminer s'il est maintenant devenu financièrement possible de commencer à utiliser les services d'interprétation à distance (par. 111 à 118);

b) s'efforcer de mettre au point et d'appliquer, en s'inspirant de l'expérience récente d'autres organisations, des systèmes de gestion assistée par ordinateur, tout au moins pour les opérations administratives des services d'interprétation qui prennent le plus de temps et sont les plus coûteuses et qui sont à l'heure actuelle le plus souvent laborieusement exécutées à la main par du personnel d'interprétation de rang élevé (par. 119 à 127);

c) réviser le niveau peu élevé des postes d'interprètes permanents de la CESAP et revoir leur situation et leurs fonctions différentes en matière de traductions-interprétation (par. 32 et 33).

d) envisager d'augmenter progressivement le nombre de langues passives exigées des interprètes arabes, chinois et autres afin d'accroître la faculté d'adaptation des services d'interprétation (par. 34).